

LE SYSTÈME D'ENSEIGNANTS ITINÉRANTS

Projet « Promotion du droit à l'éducation pour les enfants en situation de handicap dans la commune de Dapaong - Togo »



Document de capitalisation

Financement : Union Européenne, Unicef
et Handicap international



Novembre 2011.

Auteurs

Virginie HALLET, Responsable des projets Education Inclusive, Handicap International

Activité issue du projet « Promotion du Droit à l'Education pour les Enfants en Situation de Handicap dans la Commune de Dapaong – Togo »

Révisions et commentaires

- Arzoume DJALOGOUE, enseignant itinérant, Inspection de Tône
- Soukourouka Léopold LIKILOUN, enseignant itinérant, Inspection de Tône
- Lamoussa Chantal DOUTI, enseignante itinérante, Inspection de Tône
- Cécile ROY, Directrice du programme Togo/Bénin, Handicap International
- Hannah CORPS, Conseillère Technique Education Inclusive, Handicap International

Edition

Handicap International
Programme Togo/Bénin
BP 8621 Lomé, Togo
(00 228) 22 26 01 56
secretariat@handicap-international-togo.org

Crédits photographiques

© Virginie HALLET, Samuel ROUL et Jean-Jacques BERNARD
Pour Handicap International

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	6
1.1 LES OBJECTIFS DE LA CAPITALISATION.....	6
1.2 LE CONTEXTE D'INTERVENTION.....	6
1.3 LES PROJETS EDUCATION INCLUSIVE.....	9
1.4 LA NECESSITE DU SYSTEME D'ENSEIGNANTS ITINERANTS.....	12
2. MISE EN PLACE DU SYSTEME D'ENSEIGNANTS ITINERANTS	13
2.1 DEFINITION DU CADRE	13
2.2 RECRUTEMENT	14
2.3 OUTILS DE TRAVAIL.....	16
2.3.1 LES OUTILS ADMINISTRATIFS	16
A) Le profil de poste	16
B) Le planning hebdomadaire	17
C) Le rapport mensuel	17
D) La fiche de déplacements	17
2.3.2. LES OUTILS PEDAGOGIQUES	18
A) Le bilan scolaire de l'enfant	18
B) Le projet éducatif individuel	18
C) La fiche de compte-rendu de visite à l'enfant	19
2.4 MATERIELS DE TRAVAIL.....	20
3. ACTIVITES DES ENSEIGNANTS ITINERANTS	21
3.1 COMMUNICATION SUR LE SYSTEME	21
3.2 SELECTION DES ENFANTS	21
3.3 ACTIVITES AU QUOTIDIEN	23
3.3.1 PILOTAGE DE L'ELABORATION DES PROJETS EDUCATIFS INDIVIDUELS	23
3.3.2 SOUTIEN AUX ENFANTS HANDICAPES DANS LES ECOLES ORDINAIRES	25
3.3.3 APPUI TECHNIQUE AUX ENSEIGNANTS TITULAIRES	26
3.3.4 MISE A DISPOSITION DES MATERIELS PEDAGOGIQUES	26
3.3.5 LIAISON AVEC LES FAMILLES	27
3.3.6 SUIVI SCOLAIRE	29
3.4 LA FORMATION CONTINUE	29
3.5 ROLES DANS UN PROJET	31
4. BILAN DU SYSTEME D'ENSEIGNANTS ITINERANTS	32
4.1 LES FORCES.....	32
4.2 LES FAIBLESSES	35
4.3 RECOMMANDATIONS	36
4.3.1 LES PREALABLES	36
4.3.2 LA FONCTION	37
4.3.3 LA COORDINATION DU SYSTEME	37
4.3.3 LA COLLABORATION AVEC LES ACTEURS	38
4.3.4 LES BESOINS DES ENFANTS	38
4.4 LES COUTS	39
5. CONCLUSIONS	40
6. ANNEXE.....	41

ACRONYMES

APE	Association des parents d'élèves
APHAK	Association des Personnes Handicapées de la Kozah
APHMOTO	Association des Personnes Handicapées MOTivées de Tône
DPH	Direction des Personnes Handicapées
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique
DRAS	Direction Régionale de l'Action Sociale
DRE	Direction Régionale de l'Education
DRE/K	Direction Régionale de l'Education Kara
DRE/S	Direction Régionale de l'Education Savanes
EPT	Education Pour Tous
FASPAREL	Fédération des Associations de Parents d'Elèves
FETAPH	Fédération Togolaise des Associations de Personnes handicapées
HI	Handicap Internat Handicap International
IEPP	Inspection des Enseignements Préscolaire et Primaire
MEPSA	Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, et de l'Alphabétisation
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPH	Organisation de Personnes Handicapées
PEI	Projet éducatif individuel
RBC	Réadaptation à base communautaire
Sefrah	Service de formation et de réhabilitation des aveugles et autres handicapés

Article 24 – Education

« 1. Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation.

2. Aux fins de l'exercice de ce droit, les États Parties veillent à ce que :

a) Les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général et à ce que les enfants handicapés ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire ;

b) Les personnes handicapées puissent, sur la base de l'égalité avec les autres, avoir accès, dans les communautés où elles vivent, à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire ;

d) Les personnes handicapées bénéficient, au sein du système d'enseignement général, de l'accompagnement nécessaire pour faciliter leur éducation effective ;

4. Afin de faciliter l'exercice de ce droit, les États Parties prennent des mesures appropriées pour employer des enseignants, y compris des enseignants handicapés, qui ont une qualification en langue des signes ou en Braille et pour former les cadres et personnels éducatifs à tous les niveaux. »

Extraits de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par l'Etat togolais en décembre 2010

1. INTRODUCTION

1.1 Les objectifs de la capitalisation

Au Togo, les enfants handicapés ont un accès très limité à l'école, ils restent donc en marge du système éducatif. Même s'il existe quelques expériences réussies de scolarisation d'enfants handicapés dans des démarches spécialisées ou inclusives, ces actions restent isolées, ne sont pas partagées et bénéficient à un nombre très limité d'enfants handicapés.

C'est dans ce contexte qu'en 2009, Handicap International et ses partenaires ont démarré le projet « Promotion du Droit à l'Education pour les Enfants en Situation de Handicap dans la Commune de Dapaong – Togo ».

Après une première année de mise en œuvre, il s'est avéré que la scolarisation des enfants handicapés ne pouvait se résumer à l'inscription de ces enfants dans les écoles : certains enfants ont besoin de soutiens particuliers pour réussir leur scolarisation.

A la rentrée scolaire 2010, la Direction Régionale de l'Education Savanes (DRE/S) et Handicap International ont donc décidé de tester un système novateur d'enseignants itinérants dans les écoles primaires de la commune de Dapaong pour soutenir les élèves handicapés et leurs enseignants.

Cette expérience s'inscrit dans un contexte plus large où les différents acteurs (Etat togolais, ONG, agences des Nations Unies, bailleurs bi ou multilatéraux) montrent un intérêt certain pour la question de la scolarisation des enfants handicapés. L'état togolais a ainsi ratifié en décembre 2010 la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ; le Ministère des Enseignements Primaire Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA) a, quant à lui, adopté un Plan Sectoriel de l'Education (2010-2020) qui prend en compte les enfants handicapés.

Le présent document de capitalisation sur le système d'enseignants itinérants veut contribuer à la concrétisation de ces bonnes intentions. En effet, l'objectif est de proposer au Ministère ainsi qu'aux acteurs de l'éducation et du handicap des éléments de réflexion autour d'une stratégie concrète facilitant l'inclusion scolaire des enfants handicapés.

Le document présente dans son introduction le contexte de l'activité : le Togo et le projet éducation inclusive. Une seconde partie explique la mise en place du système avec le recrutement des enseignants itinérants et la définition des outils de travail. Dans la troisième partie, les activités des enseignants itinérants au quotidien sont décrites à travers des études de cas. Enfin, la quatrième partie dresse le bilan de cette activité en analysant ses acquis et formulant des recommandations qui pourraient servir à sa reproduction.

Notons enfin que ce document ne se veut pas une recette magique pour l'inclusion scolaire des enfants handicapés, mais plutôt une base de réflexion sur cette thématique.

1.2 Le contexte d'intervention

Ce document est la description d'une expérience dans un contexte donné : la mise en place d'un système d'enseignants itinérants au sein d'un projet d'éducation inclusive au Togo.

Avec une superficie de 56 875 km², et une population estimée à 5 598 000 habitants en 2008, le Togo s'étire sur une longueur de 650 km et une largeur variable ne dépassant pas 100 km. Le Togo a acquis, au cours des années 80, une réputation mondiale de carrefour d'affaires grâce à la dynamique commerciale et au potentiel d'exportation du pays à cette époque. La décennie

suivante a été marquée par de nombreuses tensions politiques et sociales qui ont amené les principaux partenaires au développement à suspendre leur coopération financière avec le pays. La situation économique et sociale s'est ainsi détériorée, mettant à mal le processus de développement national. La coopération internationale reprend timidement depuis 2006. Le Togo est classé 139^{ème} mondial selon l'indicateur de développement humain (IDH, 2010). Le Togo fait partie des pays les moins avancés et également des pays pauvres très endettés. Dans ce contexte, il sera difficile pour le Togo de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).



Le Togo a eu, par le passé, en termes de qualité, un des meilleurs systèmes d'éducation africain. La crise des années 1990 en a affecté la qualité de manière préoccupante. Suite à l'adoption de la gratuité des frais d'inscription à la rentrée scolaire 2008, les taux de scolarisation ont fait d'importants progrès : le taux net de scolarisation est ainsi passé de 71% en 2006-2007¹ à 87,8% en 2009-2010². Néanmoins, les indicateurs liés à la qualité de l'éducation restent préoccupants : le taux de redoublement au primaire est de 23,6% en 2009-2010 ; l'abandon s'élève à 5,7%. De plus, les disparités entre les Régions restent fortes : pour l'ensemble du Togo, le taux d'achèvement du primaire est de 63,2% en 2009-2010 alors qu'il n'est que de 50,2% pour la région d'intervention du projet (Savanes), soit le plus bas taux du pays. Pour les filles de la Région des Savanes, le taux d'achèvement du primaire est seulement de 37% en 2009-2010, également taux le plus bas du pays.

¹ Direction de la Prospective, de la Planification de l'Education et de l'Evaluation, Tableau de bord de l'éducation au Togo, les indicateurs de 2006-2007, juillet 2008.

² Direction de la Planification Tableau de bord de l'éducation au Togo, les indicateurs de 2009-2010, août 2010.

Le dernier diagnostic, effectué dans le cadre de l'élaboration du Plan Sectoriel de l'Education, présente les forces et faiblesses suivantes du système éducatif togolais :

Faiblesses	Forces
<ul style="list-style-type: none"> • Le Togo reste éloigné de la scolarisation primaire universelle, avec un taux d'achèvement du primaire de 63,2% en 2010 • Les disparités sociales dans les parcours scolaires individuels sont fortes • Les disparités régionales en terme d'offre de scolarisation sont importantes • Les taux moyens de redoublement approchent les 24 % dans le primaire • Seule la moitié des enfants de 12 ans arrivent en classe de 6^{ème} • Les enseignants sont mal répartis, souvent peu ou pas qualifiés du tout • Peu de manuels et autres matériels didactiques sont disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • La structure fonctionnelle de l'école existe et recouvre la totalité du territoire national • La gratuité des frais d'inscription est effective dans les écoles primaires publiques • L'accès au primaire est de l'ordre de 90 % des enfants d'une génération • La participation communautaire existe mais doit être renforcée et mieux réglementée.

Ce diagnostic a permis l'élaboration d'une politique et d'une stratégie sectorielle globale pour l'éducation au Togo. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre des engagements du Togo en faveur de l'Education Pour Tous (EPT) et plus particulièrement de l'universalisation de l'enseignement primaire (OMD n° 2) comme objectif à atteindre par le système éducatif en 2015.

Il est à présent largement reconnu que l'atteinte de la scolarisation primaire universelle ne sera pas effective sans la prise en compte des groupes exclus du système éducatif, parmi lesquels les enfants handicapés. Déjà, la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant de 1989 mentionnait que les enfants handicapés doivent eux aussi bénéficier du droit à l'éducation. L'article 24 de la récente Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées, ratifiée par le Togo en décembre 2010, va plus loin en précisant que les Etats doivent faire « en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire de ces enfants à tous les niveaux »³.

Néanmoins, au Togo, les enfants handicapés - et plus particulièrement les filles handicapées en raison d'une double discrimination liée au handicap et au genre - restent en marge du système éducatif, et ce, pour différentes raisons :

- Le manque de connaissance sur le handicap des instituteurs, des autorités de l'éducation, et de la communauté en général.
- La méconnaissance des potentialités des enfants handicapés.
- La crainte du système éducatif ordinaire d'inclure les enfants handicapés.
- La réticence des parents d'enfants handicapés à scolariser leur enfant.
- La crainte des parents d'élèves de voir dans une même classe leur enfant et des enfants handicapés.
- La non accessibilité des écoles pour les enfants ayant certains types de déficiences.
- La rigidité des programmes éducatifs qui ne permettent pas une adaptation au rythme d'évolution de chaque enfant.

³ Article 24 alinéa 1 de la convention UN

- Le manque de synergie entre écoles ordinaires et spécialisées.

Le système d'enseignants itinérants est mis en œuvre dans la commune de Dapaong, dans la Région des Savanes, située tout au nord du Togo.

Les indicateurs de développement comme l'accès à la santé et à l'éducation, dans cette Région, sont les plus bas du pays. La commune de Dapaong a une population d'environ 40 000 habitants et est étalée sur un rayon de 15 kilomètres. On y trouve un « centre-ville » autour duquel gravitent des petits villages, parfois difficiles d'accès surtout en saison des pluies, au mode de vie très rural. Les conditions de vie de la population peuvent ainsi être très différentes en fonction de la localisation dans la commune. L'ethnie la plus présente à Dapaong est l'ethnie moba, mais on retrouve également des peulhs, des gourmantchés, etc. Les trois religions principales que l'on trouve à Dapaong sont le christianisme, l'islam et l'animisme.



Village de Sibortoti, commune de Dapaong

1.3 Les projets éducation inclusive

Le concept d'« éducation inclusive » désigne un système éducatif qui devient « accueillant » pour tous et se dote des moyens pour répondre aux besoins de tous les enfants en situation de vulnérabilité, y compris les enfants handicapés. L'éducation inclusive n'est pas une stratégie à part du système éducatif mais une approche qui va profiter à tous les enfants. C'est un moyen d'atteindre les objectifs de l'Éducation Pour Tous.

Le travail de Handicap International dans le domaine de l'éducation inclusive se concentre sur les enfants handicapés. Dans ce contexte, les établissements spécialisés ont un rôle capital à jouer car ils détiennent une véritable mine de connaissances, de ressources humaines et matérielles. Les écoles ordinaires et les établissements spécialisés doivent travailler de concert pour encourager et faciliter l'inclusion des enfants handicapés dans les systèmes éducatifs nationaux.

Le projet « éducation » a initialement reçu l'acceptation d'un financement de l'Union Européenne pour une durée de 3 ans (2009-2011). Etant donné l'intérêt croissant des acteurs du Togo pour la scolarisation des enfants handicapés, et les résultats obtenus après deux ans de mise en œuvre, Handicap International a reçu, pour l'année 2011, un financement de l'Unicef Togo pour la promotion nationale de thématique et la duplication de l'expérience dans une nouvelle zone d'intervention (commune de la Kara).

Les partenaires principaux dans la mise en œuvre de ces actions sont :

- le Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA), à travers ses Directions Régionales de l'Éducation : Savanes (DRE/S) et Kara (DRE/K) ;

- la Fédération Togolaise des Associations de/pour Personnes Handicapées (FETAPH), représentée dans les Régions par les Associations des Personnes Handicapées : APHMOTO à Dapaong, APHAK à Kara.

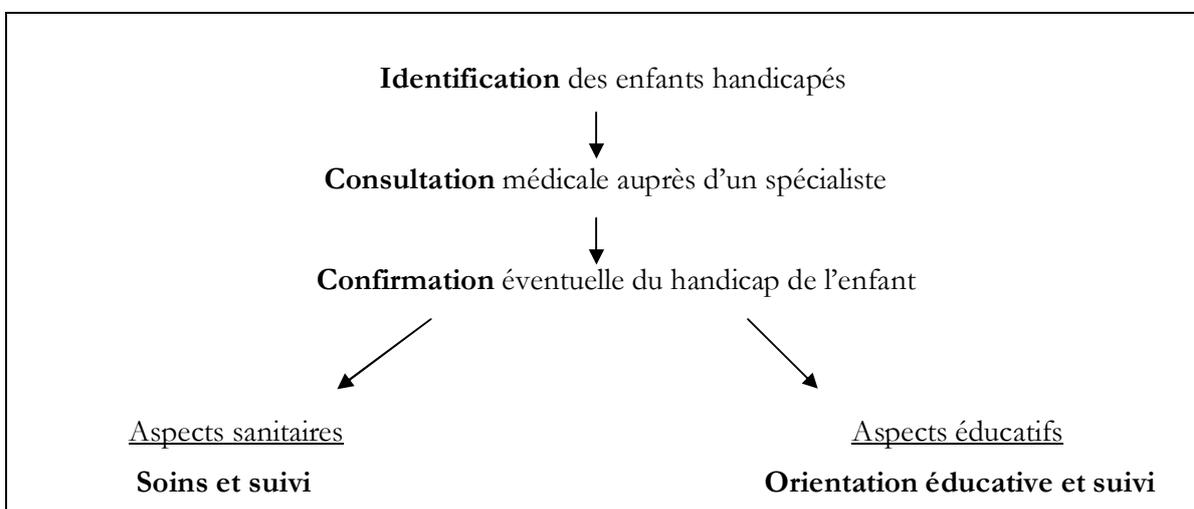
D'autres acteurs sont également impliqués en raison de leur rôle important dans l'éducation et la scolarisation des enfants handicapés : les écoles ordinaires et spécialisées, les associations de parents d'élèves, les autorités locales, etc.

L'objectif général du projet est de lever les obstacles au droit à la scolarisation des enfants handicapés par la mise en place par les acteurs éducatifs et la société civile d'un dispositif d'inclusion scolaire opérationnel.

De manière simplifiée, le projet intervient :

- au niveau de l'enfant handicapé
- et de son environnement.

Du point de vue de l'enfant, le processus du projet peut se présenter de la façon suivante:



Les enfants handicapés sont identifiés par les agents en réadaptation à base communautaire (RBC) de l'association partenaire de personnes handicapées. Ils sont ensuite consultés par des spécialistes qui confirment ou infirment la déficience de l'enfant. Sur cette base, des soins et une orientation éducative (école primaire, école spécialisée, formation professionnelle ...) sont proposés à l'enfant et sa famille.

Les autres activités du projet sont elles plus axées sur l'environnement, on y trouve notamment :

- des actions de sensibilisation des communautés, des parents...
- des sessions de formation pour les enseignants,
- la mise en accessibilité des écoles,
- l'équipement des écoles en matériel pédagogique (général et spécialisé).



Depuis début 2009 (soit deux années scolaires), les actions convergentes de Handicap International et ses partenaires ont permis d'atteindre les résultats suivants dans les 78 écoles de la commune de Dapaong⁴ :

- la mise en place d'une stratégie d'identification des enfants handicapés (toutes déficiences confondues) – 1216 enfants ont ainsi été identifiés.
- la mise en place d'une procédure de consultations par des prestataires de soins (ophtalmologue, kinésithérapeutes, etc.) pour confirmer la déficience et proposer des soins favorisant une autonomie accrue de l'enfant – 949 enfants ont ainsi bénéficié de consultations.
- L'utilisation d'un système équitable (mis en place lors d'un précédent projet dont la thématique était la réadaptation) pour la prise en charge financière des soins prescrits (kinésithérapie, appareillages, lunettes, traitement contre l'épilepsie, nettoyage du cérumen d'oreilles, etc.) – 630 enfants ont ainsi bénéficié de soins.
- La mise en place d'un processus d'orientation des enfants handicapés vers des structures éducatives – parmi les 318 enfants identifiés hors école, 166 enfants ont été orientés en école ordinaire, 40 en écoles spécialisées, 31 en formation professionnelle.
- La création d'une base de données pour assurer le suivi du processus identification / consultation / orientation.
- L'élaboration de manuels de formation, la constitution d'une équipe de formateurs nationaux et la formation des agents de la DRE, des enseignants et directeurs d'école sur l'éducation inclusive, la déficience mentale, la déficience auditive, le Braille, la langue des signes.
- L'élaboration d'outils de sensibilisation et la mise en œuvre de sessions de sensibilisation des communautés, des parents d'enfants handicapés, des élèves, des enseignants et directeurs.
- La mise en accessibilité de 16 écoles primaires (rampes, luminosité, contrastes, etc.).
- L'équipement en matériels pédagogiques des écoles – notamment par la création par les artisans locaux de matériels adaptés.
- La mise en place d'un groupe de travail sur la scolarisation des enfants handicapés rassemblant des agents des Ministères de l'Education et de l'Action Sociale, des associations du secteur du handicap et de l'éducation. Ce groupe a validé un manuel de formation en éducation inclusive et une proposition d'arrêté sur l'adaptation des examens adaptés pour les candidats handicapés.
- La mise en œuvre d'actions de plaidoyer : réalisation d'un film documentaire sur le projet, processus d'adoption des deux documents susmentionnés.

⁴ Les données statistiques présentées ci-dessus sont celles de mars 2011.

- La préparation de documents de capitalisation sur le soutien en famille, le système d'enseignants itinérants, le matériel pédagogique adapté, pour une reproduction plus aisée des actions en faveur de l'éducation inclusive.

La présente publication décrit l'appui technique apporté à la Direction Régionale de l'Education Savanes (DRE/S) pour la mise en place d'un système novateur d'enseignants itinérants venant en appui aux enfants handicapés scolarisés dans les écoles primaires de la commune de Dapaong au cours de l'année scolaire 2010-2011.

1.4 La nécessité du système d'enseignants itinérants

Du point de vue de la scolarisation, l'objectif du projet est de promouvoir des dispositifs d'inclusion scolaire opérationnels pour les enfants handicapés. De nombreuses activités sont, dans ce sens, prévues pour favoriser l'accès à l'école pour les enfants handicapés : orientation éducative, sensibilisations (des parents, des communautés, des enfants...), accessibilité, formation des enseignants. Néanmoins, le projet aborde peu la question du maintien et de la réussite scolaires des enfants handicapés. En effet, une fois l'inscription à l'école effective, seul un suivi éducatif annuel est prévu.

Or, envoyer un enfant handicapé à l'école ne représente qu'une partie du défi ! S'assurer de sa réussite scolaire s'avère être l'enjeu principal.

Pour faire face à ce constat, les participants aux ateliers de réflexion organisés en 2009 ont recommandé la mise en place d'un système d'enseignants itinérants, afin d'apporter un appui plus individuel aux enfants.

Par « enseignant itinérant », il est entendu un enseignant qui est chargé du suivi scolaire des enfants handicapés scolarisés dans les écoles ordinaires. Cette personne peut intervenir auprès de plusieurs enfants au sein d'écoles différentes et venir en soutien tant à l'élève qu'à l'enseignant.

Dans la Région des Savanes, un tel système a été mis en place depuis 1996 par le Sefrah (Service de formation et de réhabilitation des aveugles et autres handicapés). Le Sefrah a ouvert à Dapaong une école spécialisée pour enfants sourds (du CP1 au CE2) et propose aux enfants déficients visuels sévères des cours d'initiation au Braille pour une durée de six mois. Une fois cette formation de base terminée, les enfants sont ensuite inclus dans les écoles ordinaires de leur quartier ou village. Actuellement, deux enseignants itinérants (tous deux de la fonction publique) s'occupent du suivi scolaire des enfants avec déficience visuelle ou auditive intégrés en école ordinaire suite à cette « formation de base » et couvrent toute la Région des Savanes.

Si ce système innovant d'enseignants itinérants existe dans d'autres pays, il s'agit d'une stratégie unique au Togo, qui mérite une attention particulière. C'est dans ce contexte et dans le cadre du projet « éducation » qu'il a été décidé de modéliser cette pratique et de la promouvoir à un niveau national comme un dispositif potentiellement efficace pour la scolarisation des enfants handicapés.

2. MISE EN PLACE DU SYSTEME D'ENSEIGNANTS ITINERANTS

2.1 Définition du cadre

Une fois, l'idée d'un système d'enseignants itinérants émise, restait sa mise en œuvre ! La DRE/S, l'inspecteur, les enseignants spécialisés du Sefrah, le directeur d'APHMOTO, et Handicap International se sont donc attelés à l'élaboration des termes de référence de ce système (cf. annexe). Les rôles respectifs de ces acteurs ont été définis comme suit :

Structures	Personnes de référence	Rôles
DRE	Directeur ; Division Vie et santé scolaire	Mise à disposition de trois enseignants Supervision du système
Inspection primaire de Tône	Inspecteur	Coordination Supervision des trois enseignants
Handicap International	Responsable des projets Education	Appui à la coordination Formations Promotion à un niveau national
Sefrah	Directeur ; Deux enseignants itinérants	Formations, partage d'expériences Promotion à un niveau national

La stratégie retenue a été de recruter trois enseignants itinérants :

- un enseignant en charge du suivi des enfants ayant une déficience mentale,
- un enseignant en charge du suivi des enfants ayant une déficience auditive,
- un enseignant en charge du suivi des enfants ayant une déficience visuelle.

En juin 2010, le Directeur de la DRE/S a donné son appui à l'initiative, en accordant la mise à disposition à l'Inspection de Tône de trois enseignants pour l'année scolaire 2010-2011. Dans notre contexte, les enseignants itinérants ne sont donc pas des enseignants spécialisés mis à disposition par des écoles spécialisées : les enseignants itinérants sont à la base des enseignants ordinaires.

Il a été décidé de répartir les coûts du système comme suit :

- L'Etat continue à prendre en charge le salaire de ces trois enseignants puisqu'ils sont fonctionnaires ;
- Handicap International s'occupe des frais de formation et des frais de déplacement liés au caractère itinérant du poste.

Recommandation

Impliquer tous les acteurs dans la définition du système : écoles spécialisées, inspection, association de personnes handicapées...

2.2 Recrutement

Dès juin 2010, la DRE et l'Inspection ont lancé le processus de recrutement des 3 enseignants itinérants. Nous présentons ci-dessous le profil attendu ainsi que les raisons qui ont conduit à choisir ces critères de recrutement :

	Critères	Raisons
Conditions minimum	Etre un enseignant nommé (fonction publique, enseignement primaire)	Il existe au Togo de nombreux enseignants volontaires qui sont payés par les communautés ou les ONG, y compris dans des écoles publiques. Exiger que l'enseignant soit nommé par la fonction publique est donc une garantie de pérennité du système dès le départ.
	Disposer d'une moto et être prêt à la mettre à disposition des activités liées à la fonction	L'activité n'étant pas planifiée dans le document de projet, aucun moyen (ni financier, ni matériel) n'était prévu. Or, la fonction implique des déplacements.
	Etre disponible et faire preuve d'une grande motivation pendant une année scolaire	S'agissant d'un test, il est important d'avoir des personnes motivées et conscientes qu'il n'y a pas de garantie de continuité au-delà d'une année.
Atouts	Avoir une expérience d'enseignement d'au moins deux années scolaires	Avoir une expérience préalable en tant qu'enseignant titulaire permet de comprendre les enjeux liés à cette fonction.
	Avoir suivi une ou plusieurs formations liées au handicap et à l'éducation	Il n'existe pas au Togo de curriculum officiel de formation d'enseignants spécialisés. Seules différentes associations organisent des sessions de formation. Or, il est nécessaire que les candidats aient des notions de base sur la scolarisation des enfants handicapés (éducation inclusive, Braille, déficience mentale, langue des signes, etc.) pour assurer au mieux leur nouvelle fonction
	Avoir une expérience avec les enfants handicapés	Afin de se donner des chances de réussite, il est pertinent de recruter des enseignants ayant déjà une expérience avec les enfants handicapés.
	Etre originaire de la Région des Savanes	Etre originaire de la région d'intervention permet à l'enseignant itinérant d'établir facilement des relations privilégiées avec les parents des enfants handicapés soutenus, qui souvent ne maîtrisent pas le français. Il s'agit également d'une garantie supplémentaire de pérennité : les risques de demande d'affectation dans une autre région sont moindres.

Onze candidatures ont été reçues : les candidats pouvant postuler pour une ou plusieurs déficiences, 5 l'ont fait pour la déficience visuelle, 7 pour la déficience auditive et un pour la déficience mentale. Le peu de candidatures reçues peut s'expliquer par le profil recherché - un fonctionnaire avec une expérience dans l'enseignement et le handicap, prêt à s'investir personnellement et matériellement, sans contrepartie financière – et la nouveauté du poste.

Le comité de sélection - composé de la DRE/S, de l'Inspection, de Handicap International, des écoles spécialisées, et d'APHMOTO - a retenu, à la mi-juillet, les trois candidats suivants, tous munis du certificat d'aptitude pédagogique, avec cinq années d'expérience d'enseignement :

- Pour le soutien aux enfants avec déficience visuelle : Arzoume: Son expérience l'a amené à accueillir dans sa classe des élèves non voyants pendant trois années scolaires, et à suivre trois formations au Braille.
- Pour le soutien aux enfants avec déficience mentale : Lamoussa. Forte d'une année d'expérience dans sa classe avec un enfant déficient physique, elle a suivi les initiations au Braille et à la langue des signes.
- Pour le soutien aux enfants avec déficience auditive : Soukourouka. Il a encadré pendant une année scolaire un enfant déficient auditif, et a suivi une session en langue des signes.



De gauche à droite : Soukourouka, Arzoume et Lamoussa

Pour officialiser la prise de fonction, le Directeur de la DRE/S a fait circuler une note de service portant sur la mise à disposition d'enseignants itinérants à l'Inspection des Enseignements Préscolaire et Primaire de Tône.

Recommandations

Avec le recul, il nous semble pertinent de revoir certains critères du profil recherché :

Exiger un niveau bac 2 ou la possession du Certificat d'Aptitude Pédagogique ;

Exiger 5 ans d'expérience dans l'enseignement (au lieu de 2) ;

Savoir conduire la moto et s'engager à passer le permis de conduire moto (pour des questions d'assurance) ;

S'engager par voie de contrat pour une durée minimum dans la fonction.

Lors du bilan du système, le critère d'origine de la région d'intervention a été fortement remis en question par les parties prenantes : les personnes de la région ne connaissent pas nécessairement la langue du milieu, et peuvent également souhaiter être affectées dans une autre région. Ce critère est donc à manier avec prudence.

2.3 Outils de travail

Une fois le recrutement terminé, il fallait définir le cadre de travail. En septembre 2010, lors de la rentrée scolaire, celui-ci a été développé par les enseignants itinérants eux-mêmes, appuyés par la Responsable des projets Education de Handicap International, pendant une semaine d'atelier.

Cette semaine a permis de :

- définir le rôle de l'enseignant itinérant : établissement du profil de poste, distinction entre le rôle de l'enseignant itinérant, et ceux d'inspecteur, de conseiller pédagogique, d'enseignant ordinaire, d'agent en réadaptation à base communautaire
- élaborer les outils nécessaires au travail de l'enseignant itinérant
- identifier les besoins en formation
- définir la stratégie pour le choix des enfants à soutenir
- planifier les premières étapes du travail.

Indirectement, cette semaine a été une bonne occasion pour :

- que les enseignants itinérants fassent connaissance entre eux
- répondre aux questions et inquiétudes liées à la nouveauté du poste
- se familiariser avec le projet dans le cadre duquel le système est mis en œuvre.

A la fin des travaux, tous les outils développés ont été soumis à l'Inspection et la DRE/S pour approbation.

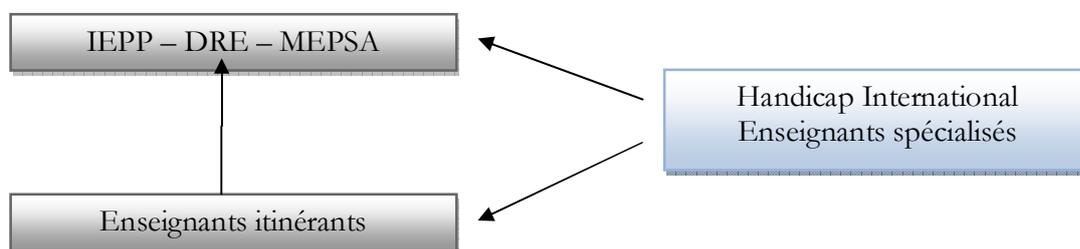
La section ci-dessous présente les différents outils administratifs et pédagogiques qui ont été élaborés lors de cet atelier. Les outils sont joints en annexes.

2.3.1 Les outils administratifs

A) Le profil de poste

Le profil de poste est un document administratif qui lors de la prise de fonction est signé entre l'Inspecteur, le DRE et l'enseignant itinérant.

Ce document définit les liens hiérarchiques : les enseignants itinérants sont sous la responsabilité de l'inspecteur de l'IEPP de Tône, avec l'appui technique de Handicap International et des écoles spécialisées :



Les tâches principales des enseignants itinérants, explicitées dans cet outil, sont :

- appuyer les enseignants des écoles ordinaires dans l'accueil des enfants handicapés ;
- appuyer les enfants handicapés pour leur inclusion et leur réussite scolaires.

Ces deux tâches se déclinent elles-mêmes en plusieurs activités :

- suivi des enfants handicapés dans les écoles ordinaires
- conseil, appui technique aux enseignants ordinaires en Braille, en langue de signes...

- mise à disposition des documents en Braille (textes, devoirs, compositions trimestrielles, examens)
- identification des besoins en matériels spécifiques adaptés
- production de matériels spécifiques
- suivi des résultats scolaires
- liaison entre les familles et l'école si nécessaire
- pilotage de l'élaboration des projets éducatifs individuels en collaboration avec les familles et les enseignants titulaires
- organisation de sessions de répétition (individuel ou en groupe)
- suivi scolaire des enfants orientés par la commission d'orientation.

Le volume horaire de l'enseignant itinérant est celui de l'enseignant ordinaire : ils ont les mêmes vacances scolaires.

B) Le planning hebdomadaire

Le planning hebdomadaire consiste en un tableau simple avec les jours de la semaine pour y remplir les activités prévues. La planification est réalisée par l'enseignant itinérant chaque lundi matin. Une copie du document est transmise à l'Inspection et à Handicap International.

Recommandation

Nous avons initialement hésité entre une planification hebdomadaire et mensuelle. Après une année d'expérience, il s'avère que la planification hebdomadaire est la plus pertinente. En effet ; elle permet de s'ajuster au mieux aux besoins des enfants et enseignants. Toutefois, il est important de la mettre en lien avec une planification de l'année scolaire pour permettre aux enseignants itinérants d'avoir une vision sur le long terme.

C) Le rapport mensuel

Chaque mois, les enseignants itinérants rédigent un rapport mensuel qui comprend :

- Les activités réalisées globalement
- Les activités réalisées par enfant : nom de l'enfant, nombre de visites à l'école, nombre de visites en famille, difficultés et réussites de l'enfant
- Les difficultés et solutions envisagées dans le rôle d'enseignant itinérant.

Ce rapport – transmis à la DRE Savanes, l'Inspection et à Handicap International - est accompagné des fiches de déplacement et des fiches de compte-rendu de visite à l'enfant (cf. ci-dessous).

Recommandation

A la fin d'une année d'expérimentation, il s'avère plus pertinent de rédiger uniquement un rapport trimestriel, à soumettre après les compositions scolaires : en décembre, avril et fin juin.

D) La fiche de déplacements

Lors de chaque sortie, l'enseignant itinérant remplit une fiche de déplacements : date, activité, lieu de visite, nom et visa de la personne rencontrée, distance parcourue.

Cette fiche permet d'effectuer le suivi des kilométrages et donc de veiller à l'adéquation de la prise en charge en carburant.

Cette fiche de déplacement est à joindre au rapport d'activités.

2.3.2. Les outils pédagogiques

A) Le bilan scolaire de l'enfant⁵

Au début du travail avec l'enfant, l'enseignant itinérant établit un bilan scolaire afin de définir son profil et de connaître ses capacités.

Le document commence par les données habituelles d'identification de l'enfant : nom et prénom, âge, sexe, école, classe, nom de l'enseignant titulaire, déficience(s) identifiée(s).

Le bilan en lui-même comporte différentes catégories divisées en items. Par exemple :

Catégories	Items
Education	Se rendre à l'école Assister à une journée complète de cours Voir le tableau Tenir le matériel
Comportement	Avoir des liens sociaux Régularité à l'école

Chaque item est coté sur une échelle de 1 à 3 (sans difficulté, avec difficulté, avec aide). Des espaces sont prévus pour écrire au niveau de chaque item des commentaires qui peuvent être des précisions données par l'enseignant titulaire, notamment. Voici un exemple extrait du bilan :

Item	Niveau de réalisation		Commentaires
Prendre des notes (noter ses leçons et devoirs)	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
Ecrire en dictée	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
Participer au cours d'éducation physique	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		

B) Le projet éducatif individuel

Sur la base du bilan de l'enfant, l'enseignant itinérant peut identifier ses besoins initiaux et élaborer un projet éducatif individuel. Le format retenu est très simple, il comprend :

⁵ Cet outil a été élaboré à partir de la MAHVIE, méthodologie développée au Québec : La mesure des habitudes de vie, RIPPH, 2003.

- la description des difficultés et capacités de l'enfant,
 - les objectifs fixés,
 - les actions à réaliser pour atteindre ces objectifs, les acteurs, et l'échéance pour leur réalisation.
- Initialement, le projet éducatif individuel devait être préparé en septembre, et révisé en décembre, avril et juillet. Toutefois, ce calendrier n'a pu être tenu en raison de la nouveauté de l'outil pour les enseignants. Dans un premier temps, une seule révision du projet éducatif individuel en cours d'année scolaire s'avère suffisante.

C) La fiche de compte-rendu de visite à l'enfant

La fiche de compte-rendu est un document à remplir à chaque visite faite à l'enfant, que ce soit à domicile ou à l'école. Elle comprend la date de la visite, l'activité faite avec l'enfant ainsi que des observations éventuelles. Cette fiche est à joindre au rapport mensuel.

Recommandations

Impliquer les enseignants itinérants eux-mêmes dans la réalisation de leurs outils de travail.
Entraîner les enseignants itinérants à l'utilisation des outils, particulièrement le bilan et le projet éducatif individuel.
Présenter les différents outils de travail à l'ensemble des acteurs.

2.4 Matériels de travail

Le matériel primordial pour un enseignant itinérant, étant donné le caractère mobile de sa fonction, est le moyen de déplacement. Durant toute l'année scolaire, les enseignants itinérants ont utilisé leur propre moto – Handicap International les soutenant pour les frais de carburant et d'entretien.

A partir d'avril 2011, l'Inspection a mis à disposition des enseignants itinérants un local. Des documents ressources ont été partagés pour la constitution d'une bibliothèque dans ce bureau.

Les matériels suivants ont été remis aux enseignants itinérants :

- petit matériel de bureau : cahiers, stylos, craies...
- matériel spécialisé : papier Braille, tablettes, manuel de langue des signes...
- kit de matériels pédagogiques adaptés réalisés (cf. capitalisation sur cette thématique)
- meubles de bureau : étagères, tables, chaises...



Exemples de matériels pédagogiques adaptés : l'abaque (à gauche) et la carte du Togo (à droite)

Recommandation

Prévoir *a minima* un moyen de locomotion et du carburant pour les enseignants itinérants ; cet aspect pouvant constituer un frein à leur motivation.

3. ACTIVITES DES ENSEIGNANTS ITINERANTS

Le présent chapitre décrit les actions menées par les enseignants itinérants suite à leur prise de fonction.

3.1 Communication sur le système

Au démarrage, une communication autour de ce nouveau système est importante afin d'expliquer les rôles et fonctions des enseignants itinérants, et ainsi répondre aux inquiétudes. Celles-ci peuvent être liées à la nouveauté du poste et au changement dans les pratiques pédagogiques que le système d'enseignants itinérants entraîne, comme par exemple la collaboration de deux enseignants dans une même classe.

À la rentrée scolaire, une réunion a permis de présenter les outils de travail élaborés à tous les acteurs : enseignants des écoles spécialisées, agents RBC, DRE/S, Direction Régionale de l'Action Sociale (DRAS), la Fédération des associations de parents d'élèves (FASPAREL).

L'Inspecteur a également adressé une lettre d'informations à tous les directeurs d'école.

Enfin, chaque enseignant itinérant a reçu une carte d'identification (visée par l'Inspection) à présenter lors de leurs premières rencontres avec les parents ou enseignants ordinaires par exemple.

Recommandation

Au démarrage du système, il est important de prévoir également une réunion avec les directeurs d'école, en complément de la lettre de l'Inspection.

3.2 Sélection des enfants

L'enseignant itinérant est amené à sélectionner les enfants handicapés qui bénéficieront de son soutien pour les raisons suivantes :

- Il ne peut soutenir tous les enfants handicapés identifiés sur une zone d'intervention : dans le cas du projet « éducation », trois enseignants itinérants ne peuvent soutenir les mille enfants qui ont été identifiés.
- Les enfants handicapés scolarisés n'ont pas tous besoin d'un soutien de la part de l'enseignant itinérant.

Dans le cadre du projet, les agents RBC ont identifié 1 216 enfants handicapés, début 2009 et 2010. Les enseignants itinérants ne connaissaient pas les enfants identifiés : il leur fallait donc les rencontrer. Pour réduire la tâche, les enseignants itinérants ont uniquement visité les enfants identifiés hors école en 2010 et orientés à l'école primaire (CP1). Le travail, d'une durée d'une semaine, a été réparti sur la base de la déficience identifiée : l'enseignant itinérant s'occupant de la déficience visuelle s'est chargé principalement de la rencontre des enfants identifiés avec cette déficience.

Afin de garder une trace de la rencontre avec chaque enfant, les enseignants itinérants ont rempli une fiche « aide mémoire » (cf. annexe) qui contenait :

- des informations sur l'enfant : nom, âge, domicile...
- des informations sur l'école : nom, classe, groupe, quartier...
- des informations sur l'enseignant titulaire : nom, formations reçues, besoins en formation
- des informations sur les difficultés de l'enfant

- L'avis quant au besoin du soutien de l'enseignant itinérant.

Les données collectées ont été saisies dans un fichier Excel, en vue de garder les informations pour la phase d'extension du soutien à d'autres enfants.

Ces visites ont montré que 35 enfants avaient prioritairement besoin d'un enseignant itinérant. Nous avons néanmoins décidé de commencer avec un nombre réduit d'enfants (6 par personne) afin de permettre aux enseignants itinérants de bien cerner leur rôle, de renforcer leurs compétences. Chaque enseignant itinérant a choisi six enfants, en prenant en compte les critères suivants :

- Soutenir au moins deux filles par enseignant itinérant
- Faire en sorte que chaque enfant soit dans une école différente
- Prendre en compte la déficience auditive sévère, la déficience visuelle sévère, la déficience mentale légère et moyenne, l'infirmité motrice et cérébrale (IMC)
- Privilégier les « Ecoles ouvertes à la scolarisation des enfants handicapés »
- Privilégier les écoles publiques (et non les privées).

Pour chaque enfant, l'enseignant itinérant a constitué un dossier individuel comprenant les copies des fiches remplies dans le cadre du projet (identification, consultations, etc.) et la fiche « aide mémoire ».

Une fois les enfants choisis, les enseignants itinérants ont informé les directeurs d'école et enseignants titulaires par lettre officielle et ont rencontré les parents.

A partir de janvier, le soutien a été étendu douze enfants par personne :

Profil des 36 enfants soutenus par les enseignants itinérants (12/pers)			
	Arzoume	Lamoussa	Soukourouka
Déficience	Déficience visuelle 9 enfants utilisent le Braille	Trisomie 21, déficience mentale, IMC, déficience physique, associés à des troubles du langage et de l'épilepsie	Déficience auditive 10 enfants utilisant la langue des signes & un enfant avec une déficience mentale moyenne (en plus de sa surdité).
Nombre de filles	7	6	4
Nombre d'écoles	6	9	7
Classes couvertes	CP1, CE1, CE2, et CM1	CP1	CP1, CP2, CE1

Lamoussa, qui au départ ne devait soutenir que les enfants avec déficience mentale, a finalement pris en charge la déficience mentale et physique, étant donné le nombre important d'enfants infirmes moteurs et cérébraux associant des difficultés motrices et mentales.

Deux enseignants itinérants ont parfois été amenés à travailler au sein d'une même école, parfois même au sein d'une même classe.

Recommandations

- Impliquer les enseignants itinérants dans l'identification des enfants handicapés.
- Conserver une répartition du travail des enseignants itinérants par déficience.
- Bien sensibiliser les acteurs sur le fait que tous les enfants handicapés n'ont pas nécessairement besoin d'un enseignant itinérant.
- Dans une phase de démarrage du système :
 - Etablir des critères de sélection pour le choix des enfants, car les besoins sont plus importants que les réponses qui peuvent être apportées ;

- Prendre en compte les différents niveaux d'enseignement primaire et pas uniquement le CP1 : le démarrage de l'année scolaire au CP1 étant plus lent, il est plus difficile pour les enseignants itinérants de démarrer leur travail de soutien scolaire.
- Soutenir tous les enfants avec une même déficience dans une même école (par exemple, si l'enseignant itinérant intervient pour un enfant déficient visuel du CP1, il doit également prendre en charge l'élève non voyant du CM2).

3.3 Activités au quotidien

La tâche principale de l'enseignant itinérant est double : venir en soutien à l'élève handicapé d'une part et à son enseignant titulaire d'autre part.

Cette tâche se décline en plusieurs activités qui peuvent être regroupées comme présenté ci-dessous.

3.3.1 Pilotage de l'élaboration des projets éducatifs individuels

Le profil de poste de l'enseignant itinérant lui confère le rôle de pilotage de l'élaboration des projets éducatifs individuels (PEI). En effet, par sa philosophie, le PEI doit être élaboré de manière participative avec les parents, l'enseignant titulaire et l'élève handicapé.

Toutefois, l'élaboration d'un projet éducatif individuel étant une démarche tout à fait nouvelle au Togo, les enseignants itinérants ont préféré dans un premier temps élaborer seuls les PEI des enfants choisis, sans impliquer les autres acteurs. Ensuite, leur proposition a été retravaillée avec la responsable des projets éducation.

En décembre, les enseignants itinérants ont invité les enseignants titulaires des enfants qu'ils soutenaient pour présenter et échanger sur les PEI. Les enseignants spécialisés étaient présents à cette rencontre et ont pu partager leur expérience, donner des conseils. Les conseillers pédagogiques étaient également présents pour les familiariser avec la démarche. Ce type de réunion a été réédité en février suite à l'extension à six enfants supplémentaires.

En avril, les enseignants itinérants ont organisé une rencontre avec tous les parents pour échanger sur le PEI. Certains parents ont expliqué que la visite des enseignants itinérants à domicile les avait aidés à identifier les problèmes de leur enfant. D'autres parents ont reconnu pouvoir identifier par eux-mêmes les difficultés de leur enfant, mais ne pas savoir comment l'aider. Dans ce contexte, pour la plupart des parents, il s'est avéré difficile de travailler sur le PEI de leur enfant. Néanmoins, tous ont confirmé le devoir d'être tenus informés sur ce qui était fait et d'être outillés pour le soutien qu'eux-mêmes peuvent apporter à leur enfant.

Le projet éducatif individuel s'est révélé être un outil compliqué pour les acteurs – y compris les enseignants itinérants. Il a parfois été vécu comme une contrainte administrative plutôt que comme un outil pour mesurer les progrès de l'enfant.

Recommandation

Former en profondeur les enseignants itinérants au bilan et à l'élaboration des projets éducatifs individuels, car l'ensemble de leur travail dépend de la mise en œuvre de ces outils.

Voici des présentations d'enfants qui nous permettront d'illustrer concrètement les activités menées au quotidien par les enseignants itinérants :

<p>TCHABLE Larba</p> 	<p>Larba est une petite fille non voyante de 6 ans. Au premier semestre 2010, Larba a suivi une formation de base en Braille au SEFRAH. Arzoume, l'enseignant itinérant, a commencé à la soutenir en octobre 2010 alors qu'elle commençait le CP1 à l'école du village de Sibortoti. A ce moment, le maître de Larba n'était pas formé en Braille.</p> <p>Larba, elle-même avait beaucoup de difficultés avec le Braille, qu'elle ne maîtrisait pas totalement.</p> <p>Le projet éducatif individuel de Larba prévoyait donc les actions principales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutien à Larba en classe pour l'aider à maîtriser le Braille • initiation du maître en Braille.
<p>OUTCHETIYOA Yempabe</p> 	<p>Yempabe est une fille de 11 ans, qui en paraissait 6 lors de l'identification. Sa maman est directrice d'un jardin d'enfants. Elle a une infirmité motrice et cérébrale sévère, qui l'empêche de se tenir debout. Elle est totalement dépendante des autres pour ses déplacements. Elle a des problèmes de coordination des mouvements et des troubles de langage. Toutefois, Yempabe est très vive et a envie de rentrer en communication.</p> <p>Yempabe a commencé l'école en septembre 2010, au CP1 de l'école Zoumonta. Lamoussa, l'enseignante itinérante, a repéré les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • difficultés pour tenir son crayon ; • incapacité à maintenir l'ardoise sur la table ; • l'enfant est, dans la classe, physiquement isolée des autres enfants car elle est assise sur une petite chaise. <p>Elle a donc privilégié les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer la station assise • installer l'enfant parmi ses camarades • adapter le matériel d'écriture.
<p>TCHIAWAGUE Djambiele</p> 	<p>Djambiele est un garçon de 7 ans qui a commencé l'école en septembre 2010 à l'école primaire de Tantigou-Barrage, au CP1. Il n'entend pas et par conséquent, ne parle pas. Lorsque Soukourouka, l'enseignant itinérant, l'a rencontré, il a été étonné par les bons liens sociaux que cet enfant a avec ses camarades ainsi qu'avec les adultes. Djambiele aime l'école.</p> <p>Les objectifs du projet éducatif individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apprendre la langue des signes à Djambiele • apprendre à lire, à compter et à écrire conformément au programme du CP1.

3.3.2 Soutien aux enfants handicapés dans les écoles ordinaires

Les enseignants itinérants, dans le cadre du soutien aux enfants handicapés dans la classe, ont mené ce type d'actions :

- Aménager l'accueil de l'enfant à la rentrée scolaire en s'assurant qu'il ait une bonne position dans la classe
- Informer et sensibiliser les élèves sur la déficience de l'élève
- Aider l'enfant à suivre les consignes de l'enseignant titulaire : l'enfant fait la même activité que les autres élèves dans la classe
- Organiser de sessions de répétition (individuelles ou en groupe)
- Soutenir l'enfant pour passer les compositions :
 - Transcrire les épreuves en Braille,
 - Remettre les matériels nécessaires pour les compositions,
 - Sensibiliser les directeurs d'écoles pour l'adaptation des examens,
 - Traduire les consignes en langue des signes, etc.

Djambiele et la langue des signes

Le travail de Soukourouka avec Djambiele a consisté à l'initier à la langue des signes et à l'aider à comprendre les cours. Pour ce faire, Soukourouka s'est rendu deux fois par semaine à l'école de Djambiele pour renforcer ce que son maître de classe lui donnait comme cours.

Au fur et à mesure, le rôle de Soukourouka a consisté à signer la leçon du maître titulaire.

Yempabe et l'apprentissage de l'écriture

Lamoussa a commencé par installer Yempabe au sein de la classe pour la faire sortir de son isolement. Elle passait à l'école une fois par semaine pour travailler avec Yempabe l'écriture surtout, mais aussi le calcul et la lecture. En calcul, Lamoussa lui réexpliquait les notions déjà étudiées en classe. Yempabe est plus lente à acquérir l'écriture des nombres.

Au début, c'était difficile pour Lamoussa de travailler avec Yempabe.

Larba et le Braille

Au début de l'année scolaire, Arzoume se rendait à l'école de Larba au moins 2 fois par semaine afin de réviser avec elle le code braille, en utilisant le graphique en bois. Ces séances ont toujours eu lieu pendant les heures de cours, dans l'enceinte de l'école ; mais en dehors de la classe – afin d'assurer une plus grande concentration de Larba.

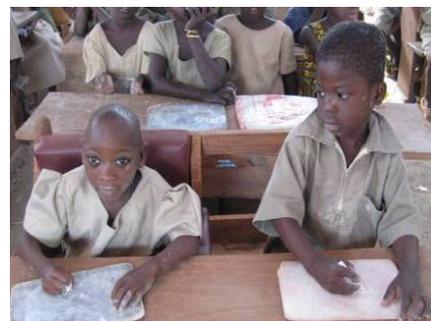
A partir du second semestre, une fois le maître titulaire formé en Braille, celui-ci et Arzoume travaillaient de concert au sein de la classe. Avec l'aide du tablier, un grand graphique pouvant contenir 6 lettres Braille, ils ont initié Larba à la syllabation. Petit à petit, Larba a utilisé la tablette.



Apprendre à compter en Braille



Apprendre à compter en signes



Etre bien installé parmi ses pairs

3.3.3 Appui technique aux enseignants titulaires

L'appui aux enseignants titulaires s'est décliné de la manière suivante :

- Sensibiliser l'enseignant titulaire à l'accueil de l'enfant handicapé en début d'année scolaire ;
- Aider l'enseignant titulaire à adapter sa leçon ;
- Renforcer les compétences de l'enseignant en Braille et en langue des signes.



Un travail en partenariat

L'enseignant titulaire de Larba

A chaque fois qu'Arzoume se déplaçait pour soutenir Larba, il en profitait pour initier le maître au Braille pendant les récréations.

En décembre, pendant les vacances scolaires, l'enseignant titulaire de Larba a suivi une formation en braille organisée par Handicap International et le SEFRAH durant une semaine. Dès lors, l'enseignant a pu encadrer de manière plus approfondie le travail de Larba. Cela a permis à cette dernière de se sentir plus concernée par les activités de la classe. Par exemple, lorsque l'enseignant écrivait « a, e, i, o, u » au tableau et demandait aux enfants de lire ces voyelles ; il pouvait inscrire lui-même ces mêmes lettres sur le graphique Braille de Larba et lui demander de lire les lettres. Larba pouvait ainsi participer elle aussi à la leçon.

L'enseignant titulaire de Djambiele

Lors de ses visites à l'école de Djambiele, Soukourouka signait les leçons dispensées par le maître titulaire. Il aidait également ce dernier en lui apprenant certains mots qu'il ne connaissait pas en langue des signes. Ensemble, ils ont initié Djambiele à la langue des signes.

3.3.4 Mise à disposition des matériels pédagogiques

Le rôle de l'enseignant itinérant à ce niveau a été de :

- identifier les besoins en matériels spécifiques adaptés des enfants et de coordonner les actions pour la remise de ces matériels. Ils ont, dans ce cadre, eu à remettre aux enfants qu'ils suivaient les kits scolaires, les matériels spécifiques au Braille, ...
- mettre à disposition les documents en Braille (textes, devoirs, compositions trimestrielles, examens) ;
- contribuer à la fabrication de certains matériels adaptés : par exemple, des bancs adaptés ou des tableaux de conversion en Braille (cf. capitalisation sur les matériels adaptés).

Les équipements Braille

Arzoume a remis du matériel Braille à ses élèves : graphiques Braille à une ou six lettres, des tablettes et poinçons, le cubarythm, etc.

Des supports visuels pour les enfants déficients auditifs

Soukourouka a encouragé le recours à des supports visuels : imagiers, manuel de langue des signes illustré, etc.

L'adaptation des matériels pour Yempabe

Pour Yempabe, Lamoussa a travaillé sur l'adaptation des matériels :

- Réalisation d'une grippe autour du crayon pour faciliter sa préhension ;
- Réalisation d'une ardoise plus lourde et plus grande afin qu'elle ne glisse pas sur la table ;
- Fabrication d'un banc adapté en bois pour deux élèves – un seul siège est adapté (table rapprochée, mousse, etc.)
- Fabrication d'un siège adapté pour la maison.

De la sorte, Yempabe a amélioré son écriture.



Utilisation de morceaux de bois pour l'enseignement des mathématiques

3.3.5 Liaison avec les familles

Le rôle de l'enseignant itinérant est parfois celui d'un lien entre l'école et la famille. A plusieurs reprises, les enseignants itinérants se sont rendus dans les maisons afin de :

- sensibiliser les parents sur l'importance d'envoyer régulièrement leur enfant à l'école,
- faire des révisions,
- de connaître les raisons de l'absence de l'enfant, etc.



Réunion avec les familles

Les absences de Larba

Au 2^{ème} trimestre, Arzoume a noté des changements de comportement chez Larba : elle refusait de travailler en classe. Arzoume s'est renseigné pour connaître les problèmes de Larba. Il a découvert qu'il y avait des problèmes au foyer et que parfois, Larba arrivait à l'école le ventre vide. Arzoume est ainsi allé discuter avec les parents de Larba, les a sensibilisés à l'importance de prendre un repas avant l'école. Cette rencontre a remotivé Larba dans son travail.

Les enseignants itinérants ont aussi un rôle à jouer à domicile pour orienter les familles dans la prise en charge de leur enfant. Par ailleurs, certains enfants n'ont pu être scolarisés immédiatement : une préparation a été faite au préalable à domicile.

Bantinia : Le soutien à domicile avant la scolarisation

Pour Bantinia, il n'était pas possible d'intégrer l'école immédiatement. Il a une déficience mentale et une forte déficience physique. Lors de l'identification, il ne contrôlait ni sa vessie, ni la station assise, ni ses mouvements. Il était toujours couché à même le sol, peu sollicité. Lamoussa a donc décidé de le soutenir à la maison. Elle a sensibilisé ses parents sur l'hygiène corporelle et vestimentaire de Bantinia. Elle les a invités à asseoir Bantinia contre un arbre et à jouer avec lui.

Lamoussa a commencé à faire du graphisme avec lui à la maison, elle passait une fois par semaine. Certes, Bantinia n'arrivait pas à écrire les lettres : il traçait seulement des traits verticaux sur l'ardoise.

Lamoussa a également sensibilisé les élèves de l'école voisine afin qu'ils rendent visite à Bantinia. En novembre, Bantinia a intégré sa classe. Il est assis sur un banc adapté avec un camarade de classe à ses côtés. Le soutien a continué à l'école et aussi à la maison.

Les cours de langue des signes ont constitué une occasion supplémentaire de créer du lien entre les familles et l'école. Chaque samedi, les enseignants spécialisés ont donné des cours de langue des signes aux parents, en présence de leur enfant sourd. La présence à ces formations de

L'enseignant itinérant était capitale : elle a permis de tisser des liens avec les enfants et leurs familles.

Dans le même sens, au cours de l'année scolaire, les enfants sourds et leurs parents ont été invités à visiter l'école des sourds de la zone d'intervention. Cela a permis de démystifier cette école, de rencontrer d'autres élèves sourds scolarisés, d'améliorer le langage, etc.

Soukourouka, un pont entre la famille et l'école

Soukourouka voit son rôle comme un pont entre la famille et l'école. Lorsque l'enfant ne va pas en classe, il va à la maison pour connaître les raisons de son absence. Il sensibilise aussi les parents sur la déficience de leur enfant et leur donne des conseils à adopter face à cette déficience. Il motive aussi les parents pour qu'ils participent avec leur enfant sourd aux cours de langue des signes qui leur sont destinés afin de faciliter la communication.

Dans le cadre du projet, suite à l'identification, tous les enfants ont été invités en consultations pour confirmer la déficience et éventuellement proposer des soins. Toutefois, tous les enfants ne se sont pas présentés aux consultations. C'est le cas de certains enfants suivis par les enseignants itinérants. Ces derniers ont parfois été amenés à orienter les familles, en collaboration avec le projet, vers les prestataires de soins.

3.3.6 Suivi scolaire

Les enseignants itinérants ont eu à suivre les résultats scolaires et sociaux des enfants qu'ils soutiennent. Ils ont été amenés également faire le suivi des résultats scolaires des enfants handicapés scolarisés dans leurs écoles d'intervention. Etant des personnels de l'Inspection, les enseignants itinérants sont habilités à mener cette activité dans les écoles.

Le suivi des enfants aveugles peut prendre une autre forme. L'enseignant itinérant est amené à leur rendre visite au niveau du Sefrah, lors des cours d'initiation au Braille, afin de se familiariser avec eux.

Recommandation

Revoir la description des activités du profil de poste en fonction des regroupements effectués ici.

3.4 La formation continue

Etant donné qu'il n'existe pas au Togo de formation pour des enseignants spécialisés, la formation continue des enseignants itinérants s'avère primordiale. Sur base d'une identification des besoins, réalisée en septembre 2010, la formation continue a au cours de l'année scolaire 2010- 2011 pris diverses formes.

Lors de leur prise de fonction, les enseignants itinérants ont été familiarisés avec la fiche bilan scolaire, le projet éducatif individuel et l'accessibilité des bâtiments scolaires.

Les enseignants itinérants ont également eu des réunions pour échanger entre eux, avoir un avis externe pour les écouter, les orienter, les dynamiser. Ce rôle a été joué par Handicap International. A terme, il devrait être repris par les conseillers pédagogiques et inspecteurs. Le besoin en réunion hebdomadaire s'est beaucoup fait sentir au début, pour décroître à partir de mars.

La formation des enseignants itinérants est aussi passée par des « stages » au sein des écoles spécialisées. Un jour par semaine, pendant toute l'année scolaire, les enseignants itinérants

exerçaient dans les écoles spécialisées. Cette stratégie s'est avérée efficace pour développer les liens entre écoles spécialisées et ordinaires.

De plus, les enseignants itinérants ont eu l'occasion de participer, en même temps que les enseignants titulaires, à des formations spécifiques sur le Braille, la déficience mentale et la langue des signes. Toutes ces formations ont été facilitées par les enseignants des écoles spécialisées de la commune. Elles renforcent donc les compétences, tout en créant du lien entre enseignants itinérants, titulaires et spécialisés.

De manière ponctuelle, en fonction des opportunités, les enseignants itinérants ont pu suivre des sessions de formation sur l'éducation inclusive, le développement de l'enfant, la réalisation de chaises adaptées, etc.

Recommandations

Former en profondeur les enseignants itinérants au bilan et à l'élaboration des projets éducatifs individuels, car l'ensemble de leur travail dépend de la mise en œuvre de ces outils. Former chaque enseignant itinérant à toutes les déficiences, de façon à avoir des bases dans chacune. L'expérience a en effet montré qu'il est important pour les enseignants itinérants d'être familiarisés sur toutes les déficiences, et pas seulement sur celle liée à leur fonction.

3.5 Rôles dans un projet

En plus des activités quotidiennes décrites dans leur profil de poste, les enseignants itinérants sont à plusieurs reprises sollicités par le projet.

Il était donc important en fin d'année scolaire d'évaluer si ces sollicitations n'entravaient par leur emploi du temps. Le tableau ci-dessous reprend les différentes activités d'un projet éducation inclusive et la nécessité (ou non) d'impliquer les enseignants itinérants.

ACTIVITES	Implication ?	Raisons
Identification des enfants handicapés	OUI	Important de les impliquer dans l'identification dans les écoles, parce qu'ils y sont légitimes. De plus, beaucoup d'enfants n'avaient pas été repérés par les enseignants ordinaires. Cela leur permet également de voir quels enfants auraient besoin de leur soutien.
Sensibilisations	OUI et NON	Ne devraient pas être impliqués dans la mise en œuvre de toutes les sessions de sensibilisation. Par contre, ils ont un grand rôle à jouer comme acteurs de sensibilisation ponctuelle, informelle.
Aspects sanitaires : Consultations Syster Soins Suivi sanitaire	NON	Ces activités sont principalement celles des agents RBC. Idéalement, les consultations doivent être faites avant l'intervention des enseignants itinérants. Le rôle des enseignants itinérants doit être réduit à celui de « sonnette d'alarme » dans le cas où un des enfants suivis a un problème de santé.
Commission d'orientation	OUI	Rôle à jouer pour informer les membres de la Commission d'orientation sur les capacités et difficultés de l'enfant.
Suivi éducatif	OUI	Particulièrement pour les enfants qu'ils suivent, et les enfants handicapés présents dans leurs écoles d'intervention. Cette stratégie permet de renforcer leur rôle au sein des écoles, de donner des conseils aux enseignants, de connaître tous les enfants d'une école.
Equipement et matériels pédagogiques	OUI	Rôle dans l'identification des besoins, le développement de nouveaux prototypes, la distribution et le suivi des équipements.
Formations	OUI	Important que les enseignants itinérants participent aux formations afin de renforcer leurs capacités, de créer du lien entre les enseignants (ordinaires, spécialisés et itinérants). A terme, ils pourraient être impliqués en tant que formateurs des enseignants ordinaires et ce, au même titre que les enseignants spécialisés.

Recommandations

- Identifier clairement les rôles d'un enseignant itinérant, par rapport à l'enseignant ordinaire, l'agent RBC, l'inspecteur, etc.
- Clarifier les activités dans lesquelles l'enseignant itinérant doit être impliqué – en veillant à ne pas l'éloigner de sa tâche principale : soutenir l'enfant et son enseignant.

4. BILAN DU SYSTEME D'ENSEIGNANTS ITINERANTS

Le bilan du système d'enseignants itinérants présenté ici est le fruit d'un processus participatif : nous avons collecté au cours de différentes réunions les avis des enseignants titulaires, spécialisés et itinérants, des parents ainsi que des enfants.

4.1 Les forces

La mise en place du système d'enseignants itinérants au cours de l'année scolaire 2010-2011 a montré les forces et avantages qui sont présentés ci-dessous :

- Le système se base sur une **expérience similaire** développée par le SEFRAH depuis de nombreuses années et n'a pas été importé de l'extérieur.
- Il s'agit d'un dispositif qui privilégie des **ressources humaines mobiles** et flexibles pour éviter de créer des structures institutionnelles lourdes.
- Les enseignants itinérants permettent une **approche individuelle** de l'enfant qui n'est pas possible dans une logique projet. Ils peuvent identifier les besoins de l'enfant et y répondre rapidement.
- Les enseignants itinérants sont des **fonctionnaires**, leur salaire est pris en charge par l'Etat.
- Les enseignants itinérants constituent un pont entre les écoles ordinaires et **spécialisées**.
- Les enseignants **titulaires** ont bien accueilli le dispositif. Ils se sont montrés plus favorables à accueillir des enfants handicapés dans leur classe car ils se sentent soutenus.

Témoignages des enseignants titulaires : les forces

- « Nous insistons sur la tâche non négligeable de l'enseignant itinérant dont la présence à nos côtés nous reconforte et nous donne un élan pour continuer notre noble tâche qui est d'éduquer tout enfant sans discrimination. »
- « Les enseignants itinérants sont des appuis envers les enseignants ordinaires ; ils occupent ou aident l'enseignant ordinaire quand ils viennent en classe »
- « Le système est très pertinent parce qu'il appuie les enseignants titulaires et motive les enfants handicapés. L'enseignant itinérant développe le dispositif d'inclusion. »
- « Ce système a amélioré la formation des enseignants titulaires et a permis une étroite collaboration entre parents, enseignants titulaires et itinérants. »

Toutefois, les enseignants titulaires se souviennent d'avoir eu quelques réticences au début :

Témoignages des enseignants titulaires : les craintes initiales

- « Avec le système d'enseignants itinérants, je craignais qu'ils soient des gendarmes derrière les enseignants de classe ; je craignais également qu'ils viennent observer seulement l'enseignant sans l'appuyer en classe. Je craignais également qu'ils viennent rarement dans les écoles pour le suivi. »
- « Mes craintes étaient que ce système ne perturbe la programmation de ma classe. Que l'enseignant itinérant ne vienne que pour relever mes insuffisances dans ma tenue de la classe. Que la présence de l'enseignant itinérant ne crée un petit complexe chez les autres enfants qui vont avoir une particularité eux aussi. »
- « Que le titulaire de la classe voit en l'enseignant itinérant un élément perturbateur et un conseiller censeur ; que le temps d'entretien empiète sur le temps réservé à

d'autres disciplines (perturbation à l'emploi du temps). »

- « Je craignais les conflits qui pouvaient naître entre les enseignants itinérants et les enseignants titulaires des enfants en situation de handicap. »
- « Je craignais avec le système d'enseignants itinérants que l'enseignant titulaire se désengage de l'enfant qui a une déficience et que c'est l'enseignant itinérant qui s'occupera de cet enfant. »

- Le système a été bien accueilli par les **parents**, qui témoignent de l'impact tant scolaire que social pour leur enfant.

Témoignages des parents des enfants suivis

- « Mon enfant sait à présent écrire et lire .Il utilise la langue des signes .Les conseils donnés m'aident beaucoup pour encadrer mon enfant »
- « Avec l'enseignant itinérant, je me rends mieux compte des difficultés à l'école de mon enfant. »
- « Avec l'enseignant itinérant, tout a changé : mon enfant est pris en considération. »
- La maman de Denis, un enfant IMC et hydrocéphale : « Avant il ne pouvait s'asseoir, il restait sur la natte. Maintenant, il est assis sur un **banc**. Il veut rester dans la classe. Il est assis comme les autres, il est content. »
- « Je tiens à remercier les enseignants itinérants pour les conseils donnés à la maison. Comme cela, on peut aider nos enfants aussi en famille. Je peux converser avec mon enfant en langue des signes. On se comprend. »
- La maman d'une enfant avec trisomie 21 : « Maintenant, ma fille est contente, même si elle ne comprend pas tout. Elle évolue. Elle a changé de comportement. Elle sait ce qu'il faut faire. Elle le fait. Elle parle un peu. J'ai espoir qu'un jour ça va aller. »
- La directrice du jardin d'enfant de Zoumounta et maman d'une petite fille avec IMC : « Si je ne peux pas emmener ma fille à l'école, c'est tout un problème : elle ne veut plus rester à la maison ! Même à l'école, cela me soulage : avant elle était dans ma classe, je n'étais pas libre, elle me gênait. Je suis libre maintenant. Le maître la surveille. »

Le système a permis également aux parents de prendre conscience de leur rôle pour l'inclusion de leur enfant. Ils ont même décidé de créer une association des parents d'enfants handicapés scolarisés !

Témoignages des parents des enfants suivis

- « C'est à nous parents, de tout faire pour valoriser notre enfant, pour que les gens ne parlent plus de nous et de notre enfant handicapé négativement, pour que notre enfant apprenne. »
- « Notre rôle est de ne pas cacher les enfants. Si tu es malade et que tu ne le dis pas, on ne peut pas t'aider à guérir. C'est la même chose avec un enfant handicapé ».



Première réunion des parents

- Le système a été bien accueilli par les **enfants** handicapés suivis et les autres élèves (handicapés ou non) :

« Les enfants en situation d'handicap se sentent à l'aise parce qu'ils se voient considérés eux aussi comme des êtres utiles. » (témoignage d'un enseignant)

- Les enfants suivis ont **progressé**. Leurs résultats peuvent se mesurer selon trois aspects : 1) les résultats scolaires (par rapport au programme officiel) ; 2) les apprentissages par rapport à la situation de départ de l'enfant, 3) la socialisation.

Les progrès de Yempabe

Au début de l'année scolaire, Yempabe a eu beaucoup de difficultés mais au 2^{ème} trimestre, elle a fortement amélioré son travail. Elle va ainsi passer au CP2 ! Yempabe est donc à féliciter.

Malgré les efforts de tous, certaines difficultés persistent :

- sa dépendance pour le déplacement ;
- ses difficultés pour s'exprimer oralement ;
- l'éloignement de sa maison qui fait qu'elle est souvent absente de l'école.

Yempabe a réussi d'un point de vue scolaire et aussi, elle s'est sentie intégrée parmi ses camarades.

Les progrès de Djambiele

Aujourd'hui, Djambiele fait partie des bons élèves de sa classe : il est 13^{ème} sur 66. Il signe bien tout ce dont il a besoin de communiquer.

Les progrès de Larba

Larba a fait face au cours de l'année à quelques problèmes de motivation, dus à sa situation familiale difficile. Toutefois, Larba a composé et passera au CP2.

Les progrès de Bantinia

Bantinia est très élégant dans sa tenue scolaire et prononce quelques mots en français. Il est très content d'être en classe et ses camarades qui au départ ne s'approchaient pas de lui s'amuse avec lui. Certes, pour Bantinia, comme le dit l'enseignante itinérante : « c'est plus une intégration sociale qu'une réussite scolaire », mais ses progrès individuels sont importants.

Sur les 36 enfants suivis par les enseignants itinérants, 30 ont composé en fin d'année scolaire et 19 passeront dans la classe supérieure.

Résultats scolaires des enfants soutenus par les enseignants itinérants (12/pers)		
Enfants avec déficience visuelle	Enfants avec déficience mentale et/ou physique	Enfants avec déficience auditive
6 enfants ont réussi	5 enfants ont réussi	10 enfants ont réussi
3 enfants n'ont pas composé car ils ont terminé leur initiation au Sefrah	3 enfants n'ont pas composé	1 enfant n'a pas composé
3 enfants redoublent leur année scolaire	4 enfants redoublent leur année scolaire	1 enfant redouble

4.2 Les faiblesses

Les rencontres avec les différents acteurs liés au système d'enseignants itinérants ont permis d'identifier les faiblesses suivantes :

- Le **temps d'expérimentation** est très court (une année scolaire) et ne permet donc pas d'évaluer le système sous tous ses aspects ;
- L'**échelle** d'expérimentation est également réduite : douze enfants par enseignant itinérant. Tous les enfants étant à l'école et ayant besoin d'un enseignant itinérant n'ont donc pas été suivis.
- Il n'existe pas, au Togo, de **formations** spécifiques pour les enseignants en Braille, en langue de signes, etc. autres que celles proposées par des projets. Il est donc difficile de recruter des enseignants déjà formés et expérimentés. Les enseignants itinérants sont des enseignants ordinaires, qui apprennent leur spécialité sur le tas.
Il s'agit là d'un risque important : placer les enseignants itinérants en situation d'échec et décevoir les attentes créées.

Les éducateurs spécialisés témoignent :

« Tous ne maîtrisent pas leur domaine (auditif, visuel, mental) ».

« Je craignais qu'il n'ait pas assez de bagage dans le domaine de l'éducation spécialisée pour pouvoir appuyer les enseignants dans les écoles. »

- Une autre difficulté de l'enseignant itinérant est que celui-ci doit maîtriser le **programme de toutes les classes** (du CP1 au CM2).
- Officiellement, les enseignants itinérants dépendent de l'Inspection. Toutefois, l'implication des **encadreurs pédagogiques** (Inspecteur et conseillers pédagogiques) aurait dû être plus importante.
- Le système a créé une forte **attente des acteurs éducatifs** :
 - Il y a un risque que les enseignants titulaires et encadreurs pédagogiques ne voient les enseignants itinérants comme étant les seuls responsables de l'éducation des enfants handicapés, comme une solution miracle.
 - Nombreux sont les enseignants titulaires qui regrettent le peu de temps passé en classe par l'enseignant itinérant :

Les regrets des enseignants titulaires :

- « Temps réduit (trop court) avec les enseignants titulaires, temps réduit avec les enfants dans la classe et hors classe pour des répétitions. »
- « Ce que je regrette est que les enseignants itinérants ne passent pas plus de temps dans les classes et partant de là ne suivent pas ces élèves déficients dans toutes les matières. »
- « Les temps de passage dans les classes sont insuffisants. Le temps est insuffisant pour couvrir toutes les disciplines (calcul, langage, leçon etc...). »

- La collaboration des enseignants itinérants s'est faite directement avec les enseignants titulaires. Les **directeurs** d'école, s'ils ne tenaient pas de classe avec un enfant suivi par l'enseignant itinérant, n'étaient pas fortement impliqués dans le dispositif : ils n'ont pas participé aux réunions sur les projets éducatifs individuels, ils ne reçoivent pas de feedback officiel sur les progrès et difficultés de l'enfant. Il s'agit là d'un conflit de compétences qui est illustré par ces témoignages :

Les regrets des directeurs d'école :

- « Pourquoi l'enseignant itinérant vient-il travailler avec mes adjoints alors que je suis là ? »
- « Manque de renforcement ; manque de collaboration avec le Directeur pour la bonne marche des activités. »

- **Les conditions de travail** des enseignants itinérants sont difficiles : moyens de déplacement personnel, pas de motivation financière, absence de statut, incertitude quant à la durée du poste, ...
- Concernant les **enfants sourds**, des questions se posent. Le système d'enseignants itinérants est-il suffisant ? En effet, il est sans doute illusoire d'inclure un enfant sourd au CP1 alors que ni lui ni son enseignant ne maîtrise la langue des signes. De plus, comment l'enfant peut-il communiquer avec ses pairs sourds et ainsi développer sa langue des signes ? Egalement, nombreux sont les enseignants qui ont exprimé des difficultés à finir le programme de l'année, car ils doivent expliquer le cours en français oral et en langue des signes. Toutefois, ces questionnements doivent être tempérés par le fait que dix enfants sur les douze suivis par l'enseignant itinérant ont réussi leur année scolaire.

4.3 Recommandations

Tous les acteurs (les enseignants itinérants, l'inspection, etc.) sont prêts à réitérer l'expérience. De manière synthétique, les recommandations suivantes peuvent être retenues :

Synthèse des recommandations

- Impliquer tous les acteurs étatiques (Inspection, enseignants...) et de la société civile (association de personnes handicapées, écoles spécialisées...) dans la définition et la mise en œuvre du système.
- Considérer la formation des enseignants itinérants comme un préalable indispensable à leur prise de fonction.
- S'assurer de la prise en compte du statut d'enseignant itinérant par le Ministère à des fins de pérennisation.

De manière plus approfondie, les recommandations se déclinent comme explicité ci-dessous.

4.3.1 Les préalables

- Impliquer tous les acteurs dans la définition du système.
- Impliquer tous les acteurs dans le recrutement des enseignants itinérants.
- Présenter à l'ensemble des acteurs les différents outils de travail.
- Assurer une bonne communication autour du système afin de prendre en compte toutes les craintes.
- Considérer la formation des enseignants itinérants comme le préalable le plus important. Les former avant de les mettre sur le terrain, pour ne pas les décrédibiliser, décevoir les attentes.

4.3.2 La fonction

- Actuellement, l'enseignant itinérant se spécialise sur la prise en charge scolaire d'une déficience. Cette organisation par déficience est adéquate, particulièrement au démarrage du système. A moyen terme, chaque enseignant itinérant devrait connaître au moins deux déficiences, tout en gardant une dominance sur une prise en charge spécifique.
- Actuellement, les enseignants itinérants sont des enseignants titulaires mis à disposition par la DRE auprès de l'IEPP. Ils ne disposent pas de statut particulier. A court terme, il faudrait prévoir un contrat tripartite entre le niveau central, régional et l'enseignant pour s'assurer que la personne recrutée reste sur une durée déterminée. A moyen terme, il est important d'adopter un statut officiel de l'enseignant itinérant qui devra trancher les aspects suivants :
 - Conditions minimum pour postuler à la fonction
 - Volume horaire
 - Prime
 - Assurances
 - Moyens de déplacement & frais de carburant
 - Matériels spécialisés de base
 - Zone d'intervention (nombre d'enseignants itinérants par inspection)
 - Collaboration enseignants titulaires et itinérants
- Inclure les formations des enseignants itinérants dans le cursus des Ecoles Normales d'Instituteurs, sous forme de module à options.

4.3.3 La coordination du système

- La coordination du système d'enseignants itinérants doit être réalisée par leur autorité hiérarchique : l'Inspection. Il est donc important de renforcer le lien entre les enseignants itinérants et l'Inspection dès le démarrage du processus : organiser des réunions afin de présenter l'évolution de leur travail, suivi régulier des enseignants itinérants dans les classes par les encadreurs pédagogiques pour éviter le risque d'isolement; etc.
- Toutefois, particulièrement au démarrage du processus, il est important d'avoir une personne **fortement disponible et techniquement expérimentée**, pour en assurer la mise en œuvre. Etant donné la charge de travail des inspecteurs et conseillers pédagogiques, ce travail peut-être fait par un membre d'une ONG partenaire, sans que soit mise en péril la pérennité. Le rôle de cette coordination technique serait donc de :
 - élaborer avec les enseignants itinérants et l'Inspection leurs outils de travail (profils de poste, fiches de bilan, ...)
 - soutenir les enseignants itinérants dans les premières rencontres avec les enfants pour dresser le bilan, élaborer le projet éducatif individuel
 - former les enseignants itinérants pour la prise en charge scolaire des enfants
 - conseiller au quotidien les enseignants itinérants dans leur activité.

Thématiques de formation à prendre en compte

- Education inclusive
- Psychologie et développement de l'enfant (moteur, mental, langage, social)
- Les différentes déficiences et leur prise en charge
- Braille
- Langue des signes
- Passation d'un bilan scolaire et élaboration d'un Projet Educatif Individuel
- Conduite de réunion

4.3.3 La collaboration avec les acteurs

Le système d'enseignants itinérants est au cœur d'un réseau d'acteurs :

- Les enseignants des écoles spécialisées : il est important de les impliquer dans la mise en place du dispositif en milieu ordinaire :
 - Participation au recrutement des enseignants itinérants. Etant donné que ce sont les enseignants spécialisés qui forment les enseignants ordinaires, ils sont à même de voir quels sont ceux qui ont le meilleur potentiel pour développer des compétences spécialisées,
 - Animation des formations,
 - Rencontres, avec les enseignants itinérants, des enfants soutenus afin de donner un appui conseil,
 - Participation aux réunions sur les PEI.
 - Renforcement des capacités des enseignants itinérants par le biais de stages au sein des écoles spécialisées. Il semble plus pertinent de faire ce stage une semaine par mois, plutôt qu'un jour par semaine. Cette stratégie permet en effet de découvrir les routines de l'école, d'aborder toutes les matières scolaires, etc.
 - Afin de se familiariser avec les autres déficiences, les enseignants itinérants pourraient faire des stages rotatifs dans chaque école spécialisée.
- Les enseignants titulaires : préparation en amont des cours, informations sur les moments d'intervention dans les écoles, identification commune des difficultés et progrès de l'enfant, etc.
- Les directeurs d'école :
 - Les inclure dans les réunions,
 - Les former en éducation inclusive, en Braille et en langue des signes, afin qu'ils soient à même d'encadrer leurs enseignants.
- Les parents : leur rendre compte de toutes les évolutions de leur enfant, ajuster leurs attentes.

4.3.4 Les besoins des enfants

Le système d'enseignants itinérants a dans notre approche été mis en œuvre de manière globale. A terme, des mesures spécifiques devraient être prises en fonction des besoins des enfants.

Pour le cas spécifiques des enfants sourds, le dispositif peut être renforcé par les actions suivantes :

- Constituer un groupe d'enfants pour apprendre la langue des signes (pendant les vacances scolaires, le weekend...).
- Assurer des cours de langue des signes pour les parents et leurs enfants.
- Recommander la scolarisation en école spécialisée, quand c'est possible. A défaut, envisager une inclusion collective des enfants sourds dans une école : l'enseignant itinérant pourrait rassembler au sein d'une classe les enfants deux jours par semaine, par exemple.
- Renforcer l'enseignant itinérant en langue des signes : comme toute langue, elle prend beaucoup de temps pour être maîtrisée.

Pour les enfants déficients mentaux, il sera important par exemple d'adapter le mode d'évaluation scolaire aux progrès des enfants.

4.4 Les coûts

Au cours de l'année scolaire, les enseignants itinérants ont été affectés sur l'ensemble de la commune de Dapaong, soit un rayon de 15 km, entre le centre et les villages les plus éloignés. Les fiches de déplacement nous ont permis de calculer qu'en moyenne les enseignants itinérants ont parcouru au cours de cette année 186 km par mois.

Le test de ce système sur une année scolaire (10 mois) a permis de prévoir les coûts suivants :

Objet	Observations	Coût (FCFA)
Frais d'investissement		
Moto	DT Trail	2 000 000
Casque moto		20 000
Raglan (complet)		10.000
Matériels pédagogiques adaptés	Forfait	45 000
Gaine dos		40 000
TOTAL		2 115 000
Frais récurrents		
Frais de carburant	600F/litre, 3 litres au 100. 1200F/mois	12 000
Frais d'entretien	6000 F/1000 km	12 000
Assurance moto	2 000 F/mois	20 000
Matériels spécifiques (papier Braille, ...)	Forfait	10 000
Matériels de bureau	Forfait	3 000
TOTAL		57 000
TOTAL		2 172 000

Les frais d'investissement liés à l'achat de la moto et des matériels s'élèvent donc 2 115 000 FCFA. Les frais récurrents annuels quant à eux s'élèvent à 57 000 FCFA.

Les coûts financiers sont donc appropriés pour la tâche.

Les enseignants itinérants étant des fonctionnaires de l'Etat, leur salaire n'est pas pris en compte dans cette estimation.

5. CONCLUSIONS

Le présent document de capitalisation sur le système d'enseignants itinérants vise à proposer au Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation ainsi qu'aux acteurs de l'éducation et du handicap des éléments de réflexion autour d'une stratégie testée pendant une année scolaire : le système d'enseignants itinérants, en vue de l'inclusion scolaire des enfants handicapés.

Un tel système est riche d'enseignements, de réalisations tant sociales que scolaires.

Nous espérons que l'expérience acquise dans la Région des Savanes et capitalisée ici sera un outil de réflexion pour la généralisation de l'accès à une éducation de qualité pour les enfants handicapés et donc à la concrétisation des engagements de l'Education Pour Tous.

6. ANNEXES

Modélisation d'un système d'enseignants itinérants Termes de référence

6.1 Termes de référence du système d'enseignants itinérants

Extraits de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (article 24 – éducation), signée par l'Etat togolais :

« 1. Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation.
2. Aux fins de l'exercice de ce droit, les États Parties veillent à ce que :
a) Les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général et à ce que les enfants handicapés ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire ;
b) Les personnes handicapées puissent, sur la base de l'égalité avec les autres, **avoir accès, dans les communautés où elles vivent, à un enseignement primaire inclusif**, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire ;
d) Les personnes handicapées bénéficient, au sein du système d'enseignement général, de **l'accompagnement nécessaire** pour faciliter leur éducation effective ;
4. Afin de faciliter l'exercice de ce droit, les États Parties prennent des mesures appropriées pour **employer des enseignants**, y compris des enseignants handicapés, **qui ont une qualification en langue des signes ou en braille** et pour former les cadres et personnels éducatifs à tous les niveaux. »

1. Contexte

Depuis 2009, Handicap International et ses partenaires mettent en œuvre le projet « Promotion du droit à l'éducation pour les enfants en situation de handicap dans la commune de Dapaong, Région des Savanes ». Ce projet a reçu l'acceptation d'un cofinancement de l'Union Européenne pour une durée de 3 ans (2009-2011).

Voici un résumé succinct du projet :

Objectifs généraux :

- Le **droit à la scolarisation** des enfants handicapés au Togo est pris en compte par les différents acteurs éducatifs concernés et s'inscrit dans le système éducatif existant.
- La **société civile est impliquée** dans la reconnaissance des droits des enfants handicapés à l'éducation et contribue à leur intégration éducative et sociale.

Objectif spécifique :

Les obstacles au droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap de la commune de Dapaong sont **levés** afin de permettre la mise en place par les acteurs éducatifs et de la société civile d'un **dispositif d'inclusion scolaire opérationnel**.

Groupes cibles :

- 2000 enfants handicapés de 3 à 14 ans scolarisés et non scolarisés et leurs parents.
- Les enseignants du primaire et cadres éducatifs publics, privés et spécialisés de la région de Dapaong (300 personnes).
- 20 agents des autorités locales de l'éducation de Dapaong.
- Les Associations de Parents d'Élèves (APE) des 66 écoles de la zone de Dapaong et leur fédération.

Bénéficiaires finaux :

- Les enfants handicapés et leur famille.
- La FETAPH⁶.
- Le Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPSA).

Résultats escomptés :

- RE1 : Les enfants handicapés sont identifiés, puis orientés scolairement et sur le plan sanitaire.
- RE2 : Les parents d'enfants handicapés et non handicapés, des artisans et les enseignants des écoles ordinaires et spécialisées sont sensibilisés au handicap et à l'éducation des enfants handicapés.
- RE3 : Les 66 écoles ordinaires de Dapaong deviennent accueillantes pour les enfants en situation de handicap.
- RE4 : La création d'espaces de rencontres et d'échanges permettent à un niveau local de créer une dynamique autour des problématiques de l'enfant handicapé aux niveaux local et national
- RE5 : Les expériences du projet sont capitalisées et diffusées au niveau régional et national.

Principales activités :

- 1- **Identification, prise en charge sanitaire et orientation scolaire** des enfants en situation de handicap.
- 2- **Sensibilisation** à la problématique du handicap et à la scolarisation des enfants handicapés.
- 3- **Formation** des instituteurs au Braille, en langage des signes et à la prise en charge scolaire des enfants ayant des déficiences mentales.
- 4- **Accessibilité** des écoles ordinaires choisies.
- 5- **Suivi de la scolarité** des enfants handicapés.
- 6- Réalisation **d'ateliers** sur la scolarisation des enfants malentendants et présentant des déficiences mentales.
- 7- **Valorisation** de l'expérience de Dapaong.
- 8- **Suivi, évaluation et capitalisation** du projet.

Partenaires :

L'implication des partenaires sur ce projet est forte dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités :

- La FETAPH est le partenaire formel et APHOMOTO⁷ à titre d'association membre de la Fédération est un des principaux acteurs partenaires au niveau local. APHOMOTO contribuera, entre autres, aux activités d'identification des enfants handicapés sur la zone, aux actions de sensibilisation, etc.
- Le MEPSA⁸, au titre de partenaire associé et à travers la DRE⁹, suivra régulièrement le projet par des visites sur le terrain et collaborera à la formation des enseignants en pédagogie

⁶ Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées.

⁷ Association des Personnes Handicapées motivées de Tônes

⁸ Ministère de l'Éducation Primaire et Secondaire et de l'Alphabétisation

inclusive. Egalement, le MEPSA contribuera à faire valoir l'impact du projet à l'échelle nationale et favorisera l'implication des textes et des cursus de formation pour adopter des pratiques éducatives inclusives et adaptées à la situation de tous les enfants.

- Les Associations de Parents d'Elèves (APE) de la zone d'action (et leur fédération nationale la FASPAREL) seront aussi des acteurs clés dans les activités de sensibilisation et de suivi des enfants scolarisés.
- Enfin, l'ensemble des acteurs éducatifs et notamment les centres spécialisés participeront eux aussi aux activités de sensibilisation et contribueront à la formation des enseignants (pédagogie inclusive, apprentissage du langage des signes, du Braille).

2. Justification

Ce projet Education est donc très ambitieux ; comprenant des actions dans le domaine de la scolarisation, mais également dans ceux de la santé, de la formation professionnelle, de la réadaptation à base communautaire.

Du point de vue de la scolarisation, l'objectif du projet est de promouvoir des dispositifs d'inclusion scolaire opérationnels pour les enfants handicapés. De nombreuses activités sont dans ce sens prévues pour favoriser l'accès à l'école pour les enfants handicapés : orientation éducative, sensibilisations (des parents, des communautés, des enfants, etc.), accessibilité, formation des enseignants.

En effet, lors des vacances scolaires, la Commission d'orientation (composée de la DRE, de l'Inspection, des écoles spécialisées, de HI, etc.) se prononce sur l'orientation éducative des enfants handicapés identifiés.

Néanmoins, depuis sa mise en œuvre en 2009, le projet aborde peu la question du maintien et de la réussite scolaire des enfants handicapés. Or, envoyer un enfant handicapé à l'école ne représente qu'une partie du défi ! S'assurer de sa réussite scolaire s'avère être l'enjeu principal.

En effet, une fois l'inscription à l'école effective, les actions du projet visant à un soutien plus rapproché de l'enfant et/ou de l'enseignant l'accueillant sont limitées actuellement au suivi éducatif annuel mené par les membres de la Commission d'orientation.

Lors de la rentrée scolaire 2009, 64 enfants identifiés hors école ont été orientés au jardin ou au CP1. Selon le suivi éducatif mené en avril 2010, seuls cinq enfants avaient abandonné l'école. Néanmoins, les difficultés rencontrées par les autres enfants et enseignants sont nombreuses. Un suivi plus rapproché des enfants et des enseignants les accueillant s'avère donc nécessaire.

Dans le même sens, les ateliers organisés en 2009 sur l'accueil d'enfants déficients auditifs et mentaux en école ordinaire ont montré l'importance d'apporter un appui plus individuel pour assurer la réussite de la scolarisation de ces enfants. La stratégie recommandée par les participants à ces deux ateliers (ONG spécialistes de l'éducation, du handicap, écoles spécialisées, etc.) est celle d'un système d'enseignants itinérants.

Par « enseignant itinérant », il est entendu un enseignant qui est chargé du suivi scolaire des enfants handicapés intégrés dans les écoles ordinaires. Cette personne peut assurer le suivi scolaire des plusieurs enfants au sein d'écoles différentes ; et venir en soutien tant à l'élève qu'à l'enseignant.

⁹ Direction Régionale de l'Education

Dans la région des Savanes, un tel système a été mis en place depuis 1996 par le Sefrah (Service de formation et de réhabilitation des aveugles et autres handicapés). Le Sefrah a ouvert à Dapaong une école spécialisée pour enfants sourds (du CP1 au CE2), et propose des cours d'initiation au Braille pour une durée de six mois. Une fois cette formation de base terminée, les enfants sont ensuite inclus dans les écoles ordinaires de leur quartier/village. Actuellement, deux enseignants itinérants (tous deux de la fonction publique) s'occupent du suivi scolaire des enfants avec déficience visuelle ou auditive intégrés en école ordinaire suite à cette « formation de base » (initiation au Braille ou cours en langue des signes).

Si ce système innovant d'enseignants itinérants existe dans d'autres pays, il s'agit d'une stratégie unique au Togo, qui mérite une attention particulière. La volonté de la présente stratégie est de modéliser cette pratique et de la promouvoir à un niveau national comme un dispositif efficace pour la scolarisation des enfants handicapés.

3. Objectifs

- Tester et modéliser un système d'enseignants itinérants dans la commune de Dapaong ;
- Promouvoir cette stratégie comme un système d'inclusion scolaire opérationnel à un niveau national.

4. Méthodologie

La modélisation de cette pratique d'enseignants itinérants se fera au cours de l'année scolaire 2010 - 2011.

Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de cette stratégie seront :

Structures	Personnes de référence	Rôles
Direction Régionale de l'Education	- Directeur ; - Division Vie et santé scolaire	- Mise à disposition de trois enseignants - Coordination
Inspection primaire de Tône	- Inspecteur	- Coordination - Supervision des trois enseignants
Handicap International	- Chef de projet	- Appui à la coordination - Formations - Promotion à un niveau national
Sefrah	- Directeur ; - Deux enseignants itinérants	- Formations, partage d'expériences - Promotion à un niveau national

L'organisation CBM, qui a soutenu le Sefrah, dans la mise en œuvre de cette stratégie sera également impliquée dans ce processus : participation aux réunions, commentaires des documents de capitalisation, etc.

La volonté est de recruter trois enseignants itinérants qui seront chacun chargés du suivi des enfants porteurs d'une déficience spécifique :

- un enseignant en charge du suivi des enfants ayant une déficience mentale,
- un enseignant en charge du suivi des enfants ayant une déficience auditive,
- un enseignant en charge du suivi des enfants ayant une déficience visuelle.

Toutefois, chaque enseignant aura des connaissances générales sur le handicap, et pourra le cas échéant répondre aux besoins d'enfants porteurs d'une autre déficience.

Ces trois enseignants seront des fonctionnaires de l'Etat mis à disposition pour une année scolaire. Leur salaire serait donc pris en charge par l'Etat, HI s'occupant des frais de formation et des frais de déplacement liés au caractère itinérant du poste.

Les trois enseignants itinérants seront basés à l'Inspection Primaire de Tône, sous la responsabilité de l'Inspecteur.

Leurs tâches seraient a priori les suivantes :

- Suivi dans les écoles ordinaires des enfants handicapés ;
- Appui aux enseignants des écoles ordinaires dans l'accueil de l'enfant handicapé (conseils, appui technique en Braille, langue des signes, etc.) ;
- Mise à disposition des documents en Braille (textes, devoirs, compositions trimestrielles, examens) ;
- Identification des besoins en matériels spécifiques ;
- Production de matériels spécifiques adaptés ;
- Suivi des résultats scolaires ;
- Liaison entre les familles et l'école, si nécessaire ;
- Coordination des projets éducatifs individuels ;
- Organisation de sessions de répétitions (en individuel ou en groupe).

La méthodologie de mise en œuvre passera par la réalisation des étapes décrites ci-dessous :

- Réunion d'échanges avec le Sefrah : compréhension du système actuel, accord sur la stratégie de réalisation (juin) ;
- Réunion d'échanges avec l'inspection et la DRE : accord sur la stratégie de réalisation, négociations pour la mise à disposition de trois enseignants comme enseignants itinérants (juin) ;
- Lancement via une annonce par la DRE et l'Inspection d'un recrutement de 3 enseignants itinérants ayant le profil suivant (juillet) :

Conditions minimum :

- Etre un enseignant nommé (fonction publique) ;
- Disposer d'une moto et être prêt à la mettre à disposition des activités liées à la fonction ;
- Etre disponible pour tester le processus pendant une année scolaire (pas de garantie ultérieure) ;

Atouts :

- Avoir une expérience d'enseignement d'au-moins deux années scolaires ;
- Avoir suivi une ou plusieurs formations liées au handicap et à l'éducation (éducation inclusive, Braille, déficience mentale, langue des signes, etc.) ;
- Avoir une expérience avec les enfants handicapés ;
- Faire preuve d'une grande motivation ;

- Etre originaire de la Région des Savanes ;
- Sélection par un comité de sélection (DRE, Inspection, HI, Sefrah) de 3 enseignants itinérants (Août) ;
- Réunion de prise de fonction avec les deux agents itinérants du SEFRAH, définition du rôle, signature des profils de poste, formation de base (éducation inclusive), formation spécifique (Braille, langue des Signes, etc.) (septembre) ;
- Réunion tous les mois : analyse des difficultés rencontrées, études de cas, formations (septembre 2010 – juillet 2011) ;
- Capitalisation de l'expérience (continu) & rédaction d'un document (juillet 2011) ;
- Promotion de la stratégie lors des réunions du groupe de travail MEPSA (continu).

6. Résultats attendus

Cette activité contribuera à l'atteinte des résultats suivants :

- Un document de capitalisation sur le système d'enseignants itinérants est disponible, reprenant : une fiche de poste, un contenu de formation, système de visite (fiches de suivi, régularité, etc.), coûts financiers du système d'enseignants itinérants, etc.
- La stratégie est connue par les autorités de l'éducation et les secteurs du handicap et de l'éducation.
- Le MEPSA dispose d'idées de stratégies concrètes pour mettre en œuvre les activités relatives à l'éducation des enfants handicapés de la Politique Sectorielle de l'Education.
- Des solutions pour la pérennité d'un tel système sont étudiées.

7. Budget

Cette activité n'est pas prévue initialement dans le projet, et n'a donc par conséquent pas été budgétée. Toutefois, les reliquats des activités de formation seront utilisés pour la mise en œuvre de cette activité.

6.2 Le profil de poste

DESCRIPTION DE POSTE : ENSEIGNANT(E) ITINERANT(E)

Sous la responsabilité de l'inspecteur de l'IEPP de TONE, appuyé par la chef de projet Education de Handicap International, l'enseignant(e) itinérant(e) aura pour **principales tâches** :

1. appuyer les enseignants des écoles ordinaires dans l'accueil des enfants en situation d'handicap
2. appuyer les enfants en situation d'handicap pour leur inclusion et réussite scolaire

L'enseignant(e) itinérant(e) aura pour **principales activités** :

1. suivi des enfants en situation de handicap dans les écoles ordinaires
2. conseil, appui technique aux enseignants ordinaires en Braille, en langue de signe, etc.
3. mise à disposition des documents en Braille (textes, devoirs, compositions trimestrielles, examens)
4. identification des besoins en matériel spécifiques adaptés
5. production de matériels spécifiques
6. suivi des résultats scolaires
7. liaison entre les familles et l'école si nécessaire
8. pilotage de l'élaboration des projets éducatifs individuels en collaboration avec les familles et les enseignants titulaires
9. organisation de sessions de répétition (individuel ou en groupe)
10. suivi scolaire des enfants orientés par la commission d'orientation

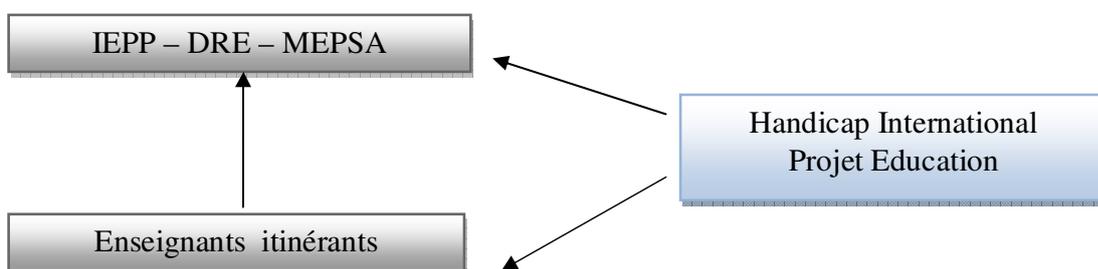
ORGANISATION

- L'enseignant(e) itinérant(e) sera basé(e) à Handicap International les deux premiers mois pour l'élaboration du système. A partir du 15 novembre 2010, l'enseignant(e) itinérant(e) sera basé(e) dans les bureaux de l'Inspection IEPP TONE.
- Les horaires de travail d'un (e) enseignant(e) itinérant(e) sont identiques à ceux d'un enseignant ordinaire (7h30 – 11h30 ; 15h – 17h). Les vacances scolaires sont également identiques.
- Les activités seront programmées hebdomadairement, les lundi matin (7h30 – 8h30). La planification sera transmise à l'Inspection IEPP TONE et à Handicap International.
- Le bilan de la semaine sera réalisé hebdomadairement, les vendredis (12h – 13h).
- Le deuxième mercredi de chaque mois (15h – 17h), les enseignants itinérants bénéficieront de sessions de formation.
- Le dernier mercredi de chaque mois (15h – 17h), les enseignants itinérants se retrouveront afin de discuter les avancées des projets éducatifs individuels des enfants dont ils ont la supervision.
- Chaque mois, les enseignants itinérants rédigeront un rapport mensuel d'activités qui sera transmis à la DRE Savanes, l'Inspection IEPP TONE et à Handicap International.
- A la fin de chaque trimestre, les enseignants itinérants, les conseillers pédagogiques et l'Inspecteur de l'IEPP TONE se réuniront afin de présenter l'évolution de leur travail.
- Les outils de travail de l'enseignant itinérant sont :
 - Le dossier initial de l'enfant (cf. base de données)
 - Le format pour le rapport mensuel

- Le journal des déplacements journaliers
- La fiche de compte-rendu de la visite de l'enfant
- La fiche de suivi de l'enfant – à remplir en septembre, en décembre, en avril et juillet
- Le projet éducatif individuel – à préparer en septembre, et réviser en décembre, avril et juillet
- Chaque trimestre, les enseignants itinérants rédigeront un rapport trimestriel reprenant les résultats scolaires des enfants suivis.
- En cas de besoin (lorsqu'il y a un problème particulier à signaler), les enseignants itinérants rédigeront un rapport ponctuel.

LIENS HIERARCHIQUES

L'enseignant(e) itinérant(e) est placé sous la responsabilité de l'inspecteur de l'IEPP TONE.



YOAMONTE Kantché Damiatou Inspecteur IEPP Tône	MALOURO Azimar Directeur DRE	Enseignant itinérant IEPP Tône

6.3. Planning hebdomadaire

EMPLOI DU TEMPS, enseignant itinérant

Jours Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7 H 30 à 11 H 30					
11 H 30 à 15 H 00	HEURES DE PAUSE				
15 H 00 à 17 H00			2 ^{ème} mercredi du mois : formation Dernier mercredi du mois : bilan par enfant		

Semaine du lundi / / 20..... au vendredi// 20.....

6.4 Rapport mensuel

Projet : Promotion du droit à l'Education pour les enfants en situation de handicap

Rédacteur(s) : -----, enseignant itinérant

Rapport du mois de :

A envoyer à : Inspecteur de l'IEPP Tône ; Chef de projet, HI.

I. Les Activités réalisées

Nom de l'enfant (+ code)	Nb visites école	Nb visites famille	Difficultés de l'enfant	Réussites de l'enfant

II. Difficultés rencontrées dans mon rôle

III. Solutions envisagées dans mon rôle

N.B. : Joindre les fiches Journal des déplacements pour la période concernée. Joindre les fiches de compte-rendu de visite à l'enfant.

6.5 Fiche de déplacement

JOURNAL DES DEPLACEMENTS

NOM :

DATE	ACTIVITE	LIEU DE VISITE	NOM ET VISA	DISTANCE PARCOURUE

6.6 Bilan scolaire

FICHE DE BILAN SCOLAIRE DE L'ENFANT

(A remplir en septembre, décembre, avril et juin)

Date :	
Nom de l'enseignant itinérant :	
Nom et Prénom de l'enfant :	
Code de l'enfant :	
Age de l'enfant :	
Sexe de l'enfant :	
Ecole / Classe / Groupe :	
Nom de l'enseignant titulaire :	
Déficiences(s) identifiées(s)	

Education	Echelle		Observations
Se rendre à l'école (incluant le transport de son sac)	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Entrer et se déplacer dans la cour de l'école (incluant le transport de son sac)	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Etre assis sur un banc	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Suivre un cours pendant une heure	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Suivre la classe pendant une journée complète	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Voir le tableau	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Tenir un bic et le matériel de géométrie	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Utiliser le matériel scolaire (volume cahier)	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Prendre des notes (noter ses leçons et devoirs)	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		

Ecrire en dictée	sans difficulté		VH, 8 novembre 2011
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Aller au tableau	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Participer au cours d'éducation physique	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Participer au cours de musique	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Réaliser des travaux pratiques (sciences, arts pratiques)	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Participer à des ateliers de groupe, des travaux d'équipe	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Faire des tests, examens	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Participer aux activités de travail manuel (vendredi après-midi)	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Se rendre aux latrines et les utiliser	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Faire des exercices à la maison	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Participer à des travaux organisés par l'école pour le parascolaire	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		

Comportement	Echelle		Observations
Avoir des liens sociaux avec ses camarades (école, voisinage)	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Avoir des liens sociaux avec les adultes (enseignant, voisinage)	sans difficulté		
	avec difficulté		
	avec aide		
	non applicable		
Présence	Régulier (5 j/sem)		
	Irrégulier (3 j/sem)		
	Absent (ne vient plus)		
Résultats scolaires			
1 ^{er} trimestre	Admis(e)		Moyenne de l'enfant et rang :
	Echoué (e)		
2 ^{ème} trimestre	Admis(e)		Moyenne de l'enfant et rang :
	Echoué (e)		
3 ^{ème} trimestre	Admis(e)		Moyenne de l'enfant et rang :
	Echoué (e)		

6.7 Projet Educatif individuel

PROJET EDUCATIF INDIVIDUEL

(à remplir sur base de la fiche de bilan scolaire)

Nom et prénom + code : _____ Sexe : _____ Age : _____ Classe, école : _____ Date : _____ Enseignant itinérant : _____

DESCRIPTION DES DIFFICULTES DE L'ENFANT	DESCRIPTION DES CAPACITES DE L'ENFANT
--	--

Objectifs	Actions	Acteur(s)	Echéance

6.8 Fiche de compte-rendu de visite à l'enfant

**FICHE DE COMPTE – RENDU DE VISITE A
L'ENFANT**

(A remplir à chaque visite)

**Nom et Prénom + code de
l'enfant :** _____

Nom de l'enseignant itinérant :

DATE	ACTIVITES	OBSERVATIONS

LE SYSTÈME D'ENSEIGNANTS ITINÉRANTS

Le document retrace la mise en place d'un système d'enseignants itinérants, au sein du projet « Promotion du Droit à l'Éducation pour les Enfants en Situation de Handicap dans la Commune de Dapaong – Togo ».

En première année de projet, les acteurs ont été confrontés à la réalité suivante : la scolarisation des enfants handicapés ne peut se résumer à l'inscription de ces enfants dans les écoles.

Sur la base de ce constat, il a été décidé de mettre en place avec la Direction Régionale de l'Éducation un système d'enseignants itinérants au cours de l'année scolaire 2010-2011 pour venir en appui aux enfants handicapés scolarisés dans les écoles primaires ordinaires.

Le présent document est la description de cette expérience : il explique le processus de mise en œuvre du système, en tire de la manière la plus objective possible les forces et faiblesses, et formule des recommandations qui pourraient servir à son éventuelle reproduction dans un autre projet, ou une autre zone d'intervention.

Nous espérons que la description de cette stratégie novatrice sera un outil de réflexion en vue de la concrétisation des bonnes intentions liées à l'Éducation Pour Tous, y compris celle des enfants handicapés.

Handicap International
Programme Togo/Bénin
BP 8621 Lomé, Togo
(00 228) 22 26 01 56
secretariat@handicap-international-togo.org